



Connaissances endogènes dans les Deltas du Saloum et de la Casamance (Sénégal)

Patrimoine culturel et gestion des mangroves dans les aires marines protégées (AMP) et les aires et territoires du patrimoine autochtone communautaire (APAC)

Cheikh A. Jellani Mané, Marius Niaga



À PROPOS DE L'UICN

L'UICN est une union de Membres composée de gouvernements et d'organisations de la société civile. Elle offre aux organisations publiques, privées et non-gouvernementales les connaissances et les outils nécessaires pour que le progrès humain, le développement économique et la conservation de la nature se réalisent en harmonie.

Créée en 1948, l'UICN s'est agrandie au fil des ans pour devenir le réseau environnemental le plus important et le plus diversifié au monde. Elle compte avec l'expérience, les ressources et le poids de ses plus de 1400 organisations Membres et les compétences de ses environ 17 000 experts. Elle est l'un des principaux fournisseurs de données, d'évaluations et d'analyses sur la conservation. Sa taille lui permet de jouer le rôle d'incubateur et de référentiel fiable de bonnes pratiques, d'outils et de normes internationales.

L'UICN offre un espace neutre où diverses parties prenantes – gouvernements, ONG, scientifiques, entreprises, communautés locales, groupes de populations autochtones, organisations caritatives et autres – peuvent travailler ensemble pour élaborer et mettre en œuvre des solutions pour lutter contre les défis environnementaux et obtenir un développement durable.

Travaillant de concert avec de nombreux partenaires et soutiens, l'UICN met en œuvre un portefeuille vaste et divers de projets liés à la conservation dans le monde. Associant les connaissances scientifiques les plus pointues et le savoir traditionnel des communautés locales, ces projets visent à mettre un terme à la disparition des habitats, à restaurer les écosystèmes et à améliorer le bien-être des populations.

www.iucn.org/fr

<https://twitter.com/IUCN/>



CC BY-NC 4.0 Attribution 4.0 International. Cet ouvrage est soumis à une licence Creative Commons : <https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/>. L'utilisateur est autorisé à distribuer, remanier, adapter ou s'en servir pour créer un nouveau produit) conformément aux termes de ladite licence. L'utilisateur doit clairement indiquer que l'UICN est la source de l'ouvrage et faire état de toute modification apportée au contenu original. Seules les utilisations non commerciales de l'œuvre sont autorisées. L'utilisation du nom et du logo de l'UICN n'est pas autorisée dans le cadre de traductions, d'adaptations ou d'autres œuvres dérivées.

Les adaptations, traductions et contenus dérivés ne peuvent en aucun cas arborer le logo officiel de l'UICN, sauf s'ils ont été approuvés et validés par l'UICN. Pour toute demande d'autorisation, veuillez nous contacter (logo@iucn.org).

Lorsque le contenu publié par l'UICN comprend des images, des graphiques, des marques ou des logos appartenant à un tiers, l'utilisateur de ce contenu est seul responsable de l'obtention des droits auprès du ou des titulaires des droits.

L'utilisateur reconnaît et accepte que toute transformation, adaptation, traduction ou altération du Contenu Original fourni par l'UICN (ci-après dénommé « Contenu Original ») est effectuée à ses propres risques. L'UICN ne saurait en aucun cas être tenue responsable des dommages, pertes ou conséquences découlant de l'utilisation, de la modification ou de l'adaptation du Contenu Original. L'utilisateur s'engage à respecter toutes les lois et réglementations applicables lors de la transformation, de l'adaptation ou de la redistribution du Contenu Original. En outre, l'UICN ne garantit pas la qualité, l'exactitude, l'intégrité ou la conformité légale du Contenu Original après sa transformation ou adaptation. L'UICN décline expressément toute responsabilité pour toute violation de droits d'auteur, de marque déposée ou autre violation légale pouvant résulter de la modification ou de l'utilisation non autorisée du Contenu Original.

La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'UICN sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de ses frontières.

Les opinions exprimées dans cet ouvrage ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN.

L'UICN remercie ses partenaires cadres pour leur précieux support et tout particulièrement : le ministère des Affaires étrangères du Danemark ; le ministère des Affaires étrangères de la Finlande ; le gouvernement français et l'Agence française de développement (AFD) ; le ministère de l'Environnement de la République de Corée ; le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement du Grand-Duché de Luxembourg ; l'Agence norvégienne de développement et de coopération (Norad) ; l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Asdi) ; la Direction du développement et de la coopération de la Suisse (DDC) et le Département d'État des États Unis d'Amérique.

Le présent ouvrage a pu être publié grâce à un soutien financier et technique de Affaires Mondiales Canada (AMC) et la Société de Coopération pour le Développement International (SOCODEVI) à travers le Projet Natur'ELLES.

Publié par : UICN, Gland, Suisse

Produit par : MACO - Sénégal/PACO

Droits d'auteur : © 2025 UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Citation recommandée : Mané, C A J & Niaga, M. (2025). Connaissances endogènes dans les deltas du Saloum et de la Casamance (Sénégal) : Patrimoine culturel et gestion des mangroves dans les aires marines protégées (AMP) et les aires et territoires du patrimoine autochtone communautaire (APAC). UICN.

Photo couverture : © Yakhya Gueye

Mise en page : © Sanou Ndour

Connaissances endogènes dans les Deltas du Saloum et de la Casamance (Sénégal)

Patrimoine culturel et gestion des mangroves dans les aires marines protégées (AMP) et les aires et territoires du patrimoine autochtone communautaire (APAC)

Cheikh A. Jellani Mané, Marius Niaga

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	iii
REMERCIEMENTS	iv
LISTE DES SIGLES	v
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE	3
Techniques d'investigations.....	3
Échantillonnage	5
I. CONTEXTE DE L'ÉTUDE	7
1.1 Les engagements internationaux et la gestion des écosystèmes marins et côtiers 7	
1.2 Les femmes et les conventions internationales sur le changement climatique....	7
2.1 Les sites du Sine Saloum	10
2.2 Les sites de la Casamance	11
2.3 Situation des femmes et le changement climatique.....	13
3.1 Les aires culturelles de la zone de Bignona.....	16
3.1.1 L'AMP de Kaalolaal Blouf Fogny (KBF).....	16
B) Le village de Thionk Essyl	17
C) Le village de Thiobon.....	18
B) Le village de Baïla	20
3.1.2 L'APAC de KAWAWANA	21
B) Le village d'Affiniam.....	24
C) Le village de Mangagoulack	25
3.1.3 L'AMP de Kalone Bliss Kassa (KBK)	26
Comment ça marche ?.....	26
3.2 Les aires culturelles de la zone de Sédhiou	32
3.2.1 L'APAC de Koureye.....	32
3.2.2 L'APAC de Badala.....	35
3.2.3 L'APAC de Kamite	37
3.3 Les Aires cultures du Delta du Sine Saloum	38
3.3.1 L'AMP de Bamboung	38
3.3.2 L'AMP de Sokone	40
3.3.3 La RNC de Palmarin	41
3.3.4 L'APAC de Kolou Ndiig ⁴⁹	41
50 4.1 Les systèmes de croyances et de religiosités des sociétés égalitaires	42
4.2 Les organisations sociales et la construction des connaissances endogènes...	48
4.3 Les formes d'interdits et de sanctions	48
5.1 Recommandations d'ordre général	50
5.2 Recommandations spécifiques en vue de l'intégration dans les PAG	50
CONCLUSION	52
BIBLIOGRAPHIE	54
ANNEXES	56
Annexe 1 : Guides d'entretien	56

Statut et idéologie de la femme.....	56
Exploitation des ressources et systèmes de croyances.....	57
Interdit et protection	57
Changements sociaux	57
Statut et idéologie de la femme.....	58
Exploitation des ressources et systèmes de croyances.....	58
Interdit et protection	59
Changements sociaux	59
Enjeux et défis environnementaux.....	60
Savoirs traditionnels et cadre de gestion durable	60
Relation avec les populations locales	61
Interdit et préservation de l'écosystème	61
Gestion des conflits	61
Recommandations et pistes de solution.....	61

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ce recueil sur les savoirs traditionnels en matière de conservation des mangroves s'inscrit dans le cadre du projet Natur'ELLES, mis en œuvre par l'UICN-PACO et la SOCODEVI, avec l'appui financier du gouvernement canadien. Il vise à renforcer l'adaptation aux CC des femmes et leurs communautés vulnérables aux changements climatiques (CC) dans les deltas du Sine-Saloum et de la Casamance en favorisant l'adoption de Solutions fondées sur la Nature (SfN) pour la restauration et la conservation de la biodiversité des littoraux à mangroves, auprès des populations locales.

L'objectif global de l'étude est de documenter et valoriser les savoirs traditionnels et expressions culturelles sacrées liés à la gestion des écosystèmes à mangroves au sein des Aires Marines Protégées (AMP) et des Aires et territoires du Patrimoine Autochtone Communautaire (APAC) des deltas du Saloum et de la Casamance au Sénégal.

L'approche méthodologique repose sur la socio-anthropologie de l'environnement associée à la théorie sur le genre pour comprendre la complexité des rapports sociaux homme-nature. La collecte des données est essentiellement basée sur des enquêtes qualitatives (entretiens individuels, focus groupes) menées dans 22 communes réparties entre les régions de Fatick, Sédhiou et Ziguinchor.

Le document met en lumière une diversité remarquable de pratiques et cultes du sacré autour des bolongs et vasières, avec un système de zonation des formes d'exploitation. Parmi eux figurent les bolongs sacrés de Nkololah (Sine-Saloum), de Kiling Kiling et Keuwéuy (Casamance). Ces interdictions s'accompagnent souvent d'expressions culturelles sacrées, telles que les totems avec des espèces intégralement protégées dont le lamantin et l'hyène ainsi que la mise en défens de certains espaces par l'installation de fétiche à l'image du Khitong/Hitong/Houbene chez les Diolas et le Kankourang chez les Mandingues. Le non-respect des enseignements sacrés qui y sont rattachés entraîne des sanctions. À ces pratiques s'ajoutent l'utilisation d'outils d'exploitation traditionnelle durable : le panier de Moundé, pour trier les arches (*Anadara senilis*) lors de la récolte dans le Sine-Saloum. Ces savoirs, ancrés dans les cultures Diola, Mandingue et Sérère, jouent un rôle clé dans la gestion communautaire des ressources naturelles.

Les femmes y occupent une place centrale car étant gardiennes du patrimoine immatériel et actrices de la conservation. Elles assurent la transmission intergénérationnelle des savoirs et développent des pratiques durables d'exploitation (cueillette ostréicole), malgré leur faible représentation dans les instances décisionnelles des AMP et APAC.

Ce recueil constitue ainsi un outil stratégique pour la reconnaissance des savoirs endogènes et la promotion d'une gouvernance écologique inclusive et respectueuse du genre, dans un contexte de lutte contre les changements climatiques et d'érosion de la biodiversité. Ces résultats sont importants dans le plaidoyer en vue de l'intégration des savoirs traditionnels dans les politiques de gestion de la biodiversité au Sénégal.

REMERCIEMENTS

La production de ce recueil a été rendue possible grâce à la collaboration et à l'engagement de nombreuses parties prenantes.

L'UICN/PACO exprime sa profonde gratitude aux communautés locales des deltas du Sine - Saloum et de la Casamance qui ont généreusement partagé leurs savoirs traditionnels, pratiques et croyances, véritables patrimoines culturels et écologiques. Leur contribution constitue la pierre angulaire de ce document.

Nos remerciements vont également aux autorités administratives et locales, aux responsables des Aires Marines Protégées (AMP) et des Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone Communautaire (APAC), ainsi qu'aux comités de gestion et Groupement d'Intérêts Economiques (GIE) des femmes pour leur disponibilité et leur appui constant tout au long de la mission de collecte de données.

L'UICN/PACO tient à saluer tout particulièrement les femmes, gardiennes du patrimoine immatériel et actrices de la conservation, dont les savoirs, pratiques et expériences ont enrichi de manière déterminante le contenu de ce recueil.

Nous remercions Affaires mondiales Canada (AMC) et la Société de Coopération pour le Développement International (SOCODEVI) pour leur appui financier et technique à travers le projet Natur'ELLES, sans lequel cette publication n'aurait pu voir le jour.

Enfin, l'UICN exprime sa reconnaissance à l'ensemble des experts, chercheurs, partenaires institutionnels et organisations de la société civile qui, par leurs contributions et relectures, ont permis la finalisation de ce document.

LISTE DES SIGLES

ACS+	Analyse comparative des sexes
AGR	Activités génératrices de revenus
AP	Aire protégée
APAC	Aire et territoire du Patrimoine Autochtone Communautaire
AMP	Aire marine protégée
CC	Changements climatiques
CDB	Convention sur la diversité biologique
CNULCD	Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification
DAMCP	Direction des Aires Marines Communautaires Protégées
DPN	Direction des parcs nationaux
ÉG	Égalité des genres
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FERA	Fonds d'Entretien Routier Autonome
GIE	Groupement d'Intérêt Économique
GPF	Groupements de Promotion Féminine
UICN	Union Internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources
KBK	Kalone Bliss Kassa
KBF	Kaalolaal Blouf Fogny
METE	Ministère de l'Environnement et de la Transition Écologique
PACO	Programme régional pour l'Afrique centrale et occidentale de l'UICN
PAG	Plan d'Aménagement et de Gestion
PAP	Programme d'Actions Prioritaires
PNNK	Parc National du Niokolo Koba
PNZH	Politique Nationale de Gestion des Zones Humides
RNC	Réserve Naturelle Communautaire
RNCP	Réserve Naturelle Communautaire de Palmarin
SNGM	Stratégie Nationale de Gestion des Écosystèmes de Mangrove
SOCODEVI	Société de Coopération pour le Développement International

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Les savoirs traditionnels ou endogènes ont fait l'objet d'une grande attention ces dernières décennies suite à la prise de conscience des relations intrinsèques entre la préservation de l'écosystème et les sociétés locales. Longtemps ces connaissances n'ont pas été reconnues voire même, ont été opposées à la science moderne. Toutefois les travaux des naturalistes, des écologues et des anthropologues ont montré comment les richesses et les diversités culturelles des sociétés peuvent constituer de puissants leviers pour la conservation et la préservation des écosystèmes.

Les Conventions internationales sur la protection de la biodiversité sont venues conforter ces travaux scientifiques en impliquant davantage les communautés locales dans la gestion de leurs environnements physiques. A l'instar des espaces protégés, les communautés autochtones et locales se sont vues attribuer des statuts de patrimoines culturels à préserver.

Ce rapport est un recueil des formes de savoirs endogènes et permet d'identifier les objets naturels, pratiques et croyances culturelles et culturelles auxquels les sociétés Diolas, Mandingues et Sérères de la Casamance et du Delta du Sine Saloum confèrent un statut de patrimoine culturel et historique. Les formes de pratiques en lien avec la biodiversité sont pluri-formes et vont des forêts sacrées, aux mangroves *bolongs* mystiques, en passant par les chants et les fétiches de protection. Dans les sociétés de types égalitaires comme les Diolas et un peu moins chez les Sérères, la nature et la société sont intimement imbriquées au modèle de l'organisation sociale. Les systèmes de croyances et de religiosités, la construction des mythes, des récits sont autant d'éléments qui organisent et codifient les structures familiales, religieuses, économiques. Même si ces sociétés sont de type égalitaire au regard de l'absence d'ordre politique ou de stratification sociale, il n'en demeure pas moins qu'elles sont régies par des modèles de hiérarchies selon le groupe d'âge ou de sexe.

Ce recueil élaboré permet de comprendre comment les modes de connaissances et de savoirs traditionnels sur la gestion de l'écosystème des mangroves sont culturellement et socialement construits à travers des rapports de genre, de classes d'âge et de lignage. Au-delà d'être les principales productrices et exploitantes des ressources naturelles de façon responsable, les femmes sont au cœur des dispositifs et des patrimoines culturels et s'érigent comme de véritables gardiennes de la préservation et de la conservation de la biodiversité. Elles sont des courroies de transmission de savoirs et de connaissances intergénérationnelles entre les anciens et les nouvelles générations. Elles ont su préserver des techniques de pêche à la nasse, des modes de prélèvement des huîtres, des plantes et des écorces sans pour autant agresser ni détruire les ressources de la mangrove.

Ces savoirs traditionnels féminins ont une fonction sociale reproductive et participent à la consolidation d'un contrat social défini par les communautés autochtones. Lorsque les rituels ou les cérémonies d'initiation sont célébrés dans les forêts sacrées, c'est tout un projet individuel et collectif qui est mis en avant.

Ce recueil des savoirs traditionnels montre également que les sociétés locales de la

Casamance et du Delta du Sine Saloum ne sont pas statiques et qu'elles subissent des dynamiques de changement et de transformation sociale. Depuis les conquêtes coloniales, suivi de l'influence croissante des religions notamment de l'islam et du catholicisme, la migration et l'éducation sont autant de facteurs endogènes et exogènes qui déconstruisent toutes les anciennes pratiques.

C'est en partant d'une double approche théorique notamment de l'anthropologie de l'environnement et de la théorie sur le genre et développement qu'il a été possible de révéler la complexité de ces savoirs endogènes sous l'angle des rapports sociaux de sexe, des rapports d'autorité et lignage, de classe d'âge, des rapports d'allochtonie et d'autochtonie. Par ailleurs, une telle démarche s'inscrit dans un regard croisé et comparatif entre différentes aires culturelles et révèle à la fois la singularité et la pluralité des formes de savoirs culturels.

Ce recueil des savoirs traditionnels et des expressions culturelles s'inscrit dans le cadre de partenariat entre l'UICN-PACO et la SOCODEVI. Il est formulé dans le cadre du projet Natur'Elles, financé par le gouvernement canadien, dont l'objectif principal est de renforcer l'adaptation des femmes et de leurs communautés vulnérables face aux changements climatiques (CC) dans les deltas du Saloum et de la Casamance, en favorisant l'adoption de Solutions fondées sur la Nature (SfN) pour la restauration et la conservation de la biodiversité des littoraux à mangroves.

Ce document fait état d'une étude pour l'élaboration d'un « recueil des savoirs traditionnels et les expressions culturelles secrètes et sacrées ». L'objectif général est d'élaborer un recueil sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles secrètes et sacrées en particulier des femmes en matière de gestion des écosystèmes à mangroves en vue de leur intégration dans les plans d'aménagement et de gestion des aires marines protégées (AMP) et aires et territoires du patrimoine autochtone communautaires (APAC) du projet Natur'Elles. Les objectifs spécifiques de la mission étaient :

- ▶ **OS1** : Identifier, répertorier et documenter les connaissances endogènes, les expressions culturelles secrètes et sacrées ainsi que les pratiques de gestion en lien avec la conservation des mangroves auprès des communautés locales, en se basant sur des méthodes participatives et des entretiens avec les parties prenantes.
- ▶ **OS2** : Analyser les pratiques traditionnelles de gestion des écosystèmes mangrove, en mettant en lumière les techniques, les normes sociales (surtout les normes liées au Genre), les institutions (traditionnelles) locales impliquées.
- ▶ **OS3** : Formuler des recommandations spécifiques pour l'intégration des savoirs traditionnels dans les plans d'aménagement et de gestion des AMP et des APAC du projet Natur'Elles, en veillant à respecter les droits des communautés locales.
- ▶ **OS4** : En collaboration avec la chargée de communication du projet, proposer un support pour la vulgarisation du recueil des savoirs traditionnels (flyers, traduction en langues locales, etc.).

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

La socio anthropologie de l'environnement et l'approche genre et développement

Dans l'optique de saisir les pratiques et les connaissances traditionnelles dans les aires culturelles et géographiques du Sine Saloum et de la Casamance, l'étude a privilégié une double approche : la socio-anthropologie de l'environnement et la théorie sur le genre. La combinaison de cette double approche théorique a permis de comprendre la construction des rapports sociaux de sexe et les liens intrinsèques avec la gestion des écosystèmes.

Cet intérêt de l'anthropologie pour les rapports entre l'homme et son environnement naturel s'inscrit dans la lignée des théories néo-évolutionnistes, comme dans le mouvement de l'Écologie culturelle. Pour Philippe Descola cette « conception doctrinale entend rendre compte de la dynamique des systèmes sociaux à partir des modalités de leur adaptation à l'environnement ». Dans une réflexion stimulante, il enjoint les anthropologues à réfléchir aux relations des individus à leur environnement en considérant ces individus comme des organismes ouverts, en lien permanent avec le milieu qui les entoure. L'expression des savoirs endogènes est réellement vécue dans des espaces socioculturels où les individus vivent en harmonie avec leur environnement physique et traditionnel.

Les connaissances et les savoirs traditionnels ne sont pas neutres et sont le fruit d'une construction sociale selon le sexe. Les espaces communautaires sont souvent des lieux structurés et hiérarchisés en fonction du lignage, du groupe d'âge et de sexe. La théorie sur le genre dans sa dimension intersectionnalité prend en compte ces différenciations sociales. Elle permet de déconstruire les rôles et les responsabilités des hommes et des femmes sous l'angle des modes de pratiques culturelles, des interdits sexo-spécifiés, des normes sociales, religieuses ou coutumières établies. De cette théorie, il a été possible d'appréhender les modes d'accès et de contrôle des pratiques et des savoirs endogènes (l'accès aux sites sacrés), la place de la femme dans les cérémonies rituelles, le mode d'acquisition et de transmission des savoirs entre aînées et cadettes.

Techniques d'investigations

Les techniques d'enquêtes appliquées tout au long de cette mission sont essentiellement qualitatives. C'est à travers une revue de littérature orientée dans les modes de savoirs traditionnels féminins que ce travail a tenté de collecter et d'analyser les résultats de recherche universitaire (articles, thèses, mémoires). Aussi, des rapports d'études et des plans de gestion ont été exploités pour approfondir ou orienter les questions de recherche sur les modes de savoirs féminins et la gestion des ressources naturelles.

En outre, l'approche qualitative a été complétée par une technique d'investigation à travers des séries d'entretiens individuels. Dans cette démarche, des guides d'entretien semi-directifs ont été confectionnés et appliqués sur le terrain auprès des personnes ressources (voir en annexes). Cette technique d'investigation a été complétée par les

focus groupe auprès des acteurs communautaires et des entretiens ou échanges de documents avec certains experts appartenant à des ONG ou à des projets ayant travaillé ou intervenant dans les 2 zones d'étude. Sous l'expertise des membres du cabinet et des agents des aires protégées (AMP, APAC et RNC) ; respectivement spécialisés en gestion des ressources naturelles et en socio-anthropologie ^[1]. Les données empiriques qui ont été recueillies et exploitées sont valorisées dans ce recueil. La collecte participative de données sur le terrain a été mise en œuvre afin de recueillir d'importantes et diverses quantités de données relatives aux savoirs locaux.

Dans le cadre de cette étude, des hommes et des femmes ont été rencontrés individuellement ou en groupe dans les différentes localités se trouvant dans les AMP, APAC ou RNC. L'objectif était d'animer davantage de focus groupes que d'interviews individuels afin d'avoir un regard croisé sur les savoirs endogènes localement construits. Toutefois, les réalités du terrain n'ont pas permis d'avoir un nombre équilibré d'hommes et de femmes interviewés entre le Delta du Sine Saloum et la Casamance.

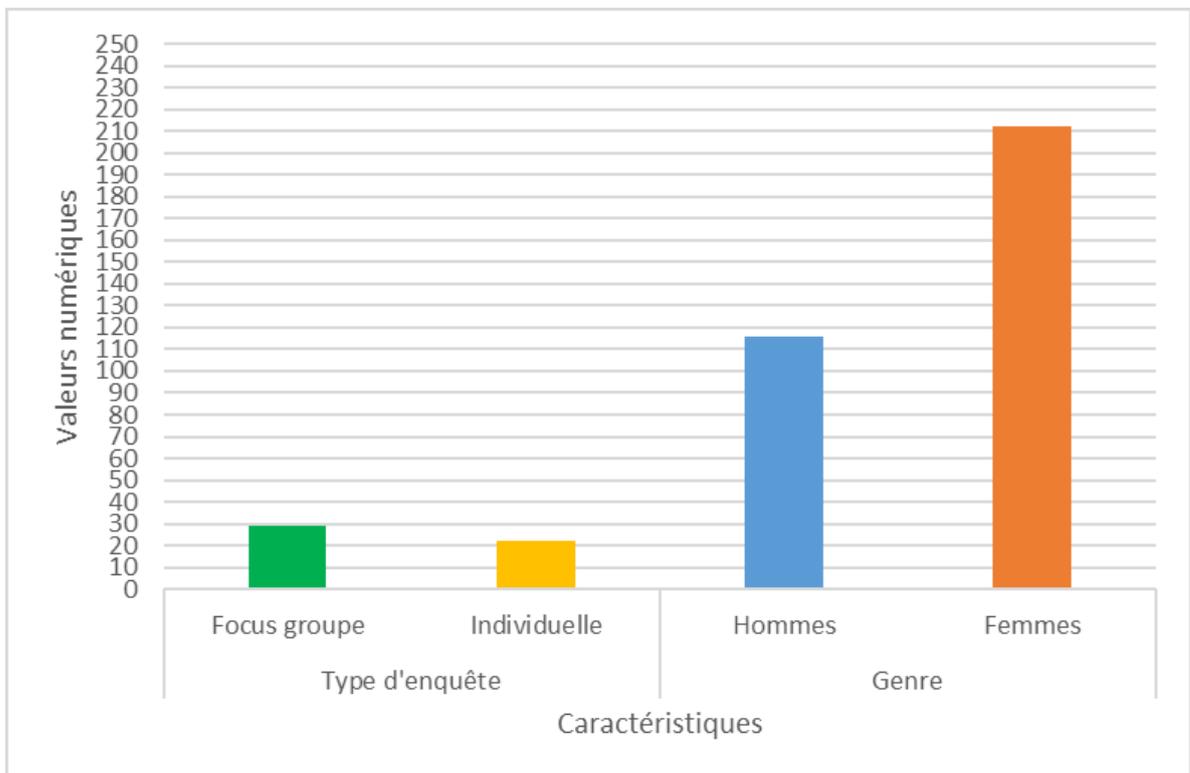


Figure. 1 Répartition selon le type d'enquête et le sexe
(Source : Préparée par les auteurs du rapport)

Échantillonnage

Au regard de la taille géographique des sites à visiter, un échantillonnage par boule de neige a été effectué afin de garantir le recueil des bonnes informations. Pour cela, les agents et les membres des comités locaux de gestion des aires protégées et de la plupart des villages concernés par cette étude, ont été sollicités pour le choix des localités et des personnes ressources à rencontrer. Les critères qui ont guidé cette démarche ont été entre autres :

- Le leadership dans les organisations féminines (GIE, GPF, associations, etc.).
- La maîtrise des coutumes et des pratiques traditionnelles.
- L'histoire du village et des pratiques vernaculaires abandonnées ou présentes.
- L'implication dans les activités locales de protection de la biodiversité/
- Le rôle dans la conservation et la perpétuation des savoirs traditionnels.

Dans les régions de Sédhiou (Boukiling) et de Ziguinchor (Bignona) le nombre de focus groupes animé est trois fois plus important que celui des enquêtes individuelles. En plus, il y a environ 105 femmes de plus que d'hommes interviewées. Cette différence s'explique surtout par le nombre important de femmes membres des organisations comme les GIE et les GPF actifs dans l'exploitation des ressources liées aux mangroves.

Nous avons donc été dans les régions de Fatick, Sédhiou et Ziguinchor, dans 4 départements et dans des localités situées dans 22 communes (voir tableau 1). L'équipe a parcouru 1 984 km de routes et pistes en 15 jours soit 132 km par jour. Au Sine-Saloum l'équipe a fait quelques minutes de pirogue et 3 jours de *bolongs* pour aller respectivement dans les villages insulaires de Mar Fafaco (APAC de Kolou NDig) et dans plusieurs îles de l'AMP de KBK.

Tableau 1 : Collectivités territoriales visitées
(Source : Données compilées par les auteurs du rapport)

SENEGAL										TOTAL
ZONE D'INTERVENTION	SINE SALOUM		CASAMANCE							2
Régions	Fatick	Sédhiou	Ziguinchor	3						
Départements	Fatick	Foundiougne	Boukiling	Bignona	4					
Nombre de Communes	1	2	5	1	1	1	1	9	1	22
Nom de la Commune	Palmarin Facao	(*)	(*)	Toubacouta ²	Inor	Bona	Kafountine	(*)	Manga-goulack	
Statut	RNC	APAC	AMP	APAC	AMP	APAC				
Site	PALMARIN	KOLOU NDIG	SOKONE	BAMBOUNG	KAMITE	BADALA et KOUREYE	KBK	KBF	KAWA-WANA	10
Acte de création	DCR	DCM	Décret		DCM	Décret	Décret	Arrêté Gouverneur		
Numéro	10/CRP/2001		2023 – 337	2004-1408			2023 - 229	2022 – 1133	003/CRZ/2010	
Superficie	10 430	362	21 426	7 000	605	680	710	78 487	83 853	9 985 213 538

NB : (*): l'APAC de Kolou Ndig Djilor est dans la commune de Fimela ; (*) l'AMP de Sokone polarise 5 communes qui sont : Toubacouta, Sokone, Bassoul, Diossong et Djilor ; 9 (*) l'AMP de KBF intéresse 9 communes : Diégonne, Diouloulou, Djibidione, Djinacky, Kataba1, Mlomp, Suelle, Thiobon et Thionk-Essyl ; Toubacouta est une commune dont une partie du territoire est dans l'AMP de Sokone et englobe en même temps celle de Bamboung ; Les principes déontologiques et du respect des droits de confidentialité des enquêtés ont été respectés pendant les entretiens. En effet, l'équipe du consultant s'est assuré que les informations recueillies avaient uniquement un but scientifique et garantissait leurs utilisations avant le démarrage des interviews.

I. CONTEXTE DE L'ÉTUDE

1.1 Les engagements internationaux et la gestion des écosystèmes marins et côtiers

Le Sénégal s'est engagé dans la plupart des conventions internationales sur la conservation et la préservation de la biodiversité. De la Convention de Londres (1933) organisant les aires protégées, à la Convention de Ramsar (1971) sur les zones humides et la Convention sur le milieu marin et les zones côtières en Afrique de l'Ouest du centre (1981), l'État du Sénégal s'est inscrit dans une politique de protection et de préservation des écosystèmes naturels.

A cet effet, le pays s'est doté d'instruments juridiques et stratégiques pour définir sa politique et programme de gestion de l'environnement. C'est à travers les différents textes tels que le Code de la chasse et de la protection de la faune (2018), le Code forestier (1993), le Code de l'environnement (2001) et les documents stratégiques tels que la Politique Nationale de Gestion des Zone Humides (PNZH, 2015) et le Stratégie Nationale de Gestion des Écosystèmes des Mangroves (SNGM, 2023) entre autres, que la volonté de l'État de protéger l'environnement s'est manifestée dans ce domaine.

Aussi, le pays dispose de nombreux cadres de partenariats entre le ministère de l'Environnement et de la Transition Écologique avec les institutions internationales comme l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), Wetlands International œuvrant ainsi à promouvoir la gestion écologique et responsable des ressources naturelles.

Si la plupart de ces conventions internationales ont été ratifiées par le Sénégal, elles présentent des limites dans sa perspective de genre. Ces mêmes entraves sont constatées dans les instruments nationaux où la question des rapports sociaux de sexe est absente dans les textes du secteur. Les femmes ne sont pas reconnues en tant qu'entité organisationnelle ou actrices de développement en lien direct avec la gestion et la conservation des ressources naturelles. Si ces instruments ont le mérite de définir un cadre de gestion des écosystèmes naturels de façon globale, ils n'ont pas pu systématiser l'institutionnalisation du genre dans leurs approches organisationnelles ou juridiques.

1.2 Les femmes et les conventions internationales sur le changement climatique

La communauté internationale a beaucoup œuvré ces dernières années à la reconnaissance des droits des femmes et à une meilleure justice sociale pour l'environnement. De la conférence internationale sur le statut des femmes à Mexico en 1975, à la conférence de la décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix de Copenhague (1980) et la conférence chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la décennie des Nations Unies (1985) l'amélioration des droits et des conditions féminines étaient inscrites au cœur des agendas internationaux. C'est

sans nul doute les conférences de l'environnement et le développement de Rio en 1992 et de Pékin 1995 qui vont poser les bases de la réflexion et le temps de l'action pour reconnaître le lien entre la préservation de l'environnement et la question de l'égalité entre les sexes dans l'optique d'un développement durable.

À la suite de la conférence de Rio, la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUC) qui regroupe la conférence des parties (COP), la question de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes est considérée comme partie intégrante dans la lutte contre le changement climatique. La Convention de Lima 2014 et l'Accord sur le climat de Paris 2015 vont aller plus loin en incitant les États membres à inclure le principe d'égalité entre les sexes dans les politiques d'atténuation et d'adaptation pour faire face au réchauffement climatique.

Également, la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULCD) reconnaît l'égalité entre les sexes comme essentielle pour réduire la dégradation des terres. L'adoption d'un Plan d'action genre et la création d'un Caucus Genre des parties prenantes traduisent la volonté de promouvoir l'autonomisation des femmes à travers la restauration des terres.

Bien avant dans les années 2000, la communauté internationale avait réellement pris conscience du lien existant entre la détérioration des écosystèmes et la fragilité des communautés plus particulièrement les femmes. Au-delà des risques environnementaux, la diminution des ressources naturelles et de la biodiversité favorise l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Les femmes et les jeunes filles sont des groupes sociaux vulnérables face à la montée du niveau des océans, les inondations, les pollutions, la forte chaleur, etc.

L'ensemble de ces mécanismes et des engagements internationaux auxquels le Sénégal a adhéré offre une opportunité de justifier les efforts et les progrès accomplis par les politiques ces dernières années en faveur de la promotion des droits des femmes et des filles, de la lutte contre toutes les formes de discriminations et pour la promotion de leurs automatisations.

Pour s'assurer de l'institutionnalisation de l'approche genre sur tout le processus du projet Natur'Elles, une stratégie genre a été élaborée dans le but de rendre effective l'équité et l'égalité entre les sexes. Cette stratégie genre décline une vision du projet en termes d'égalité entre les hommes et les femmes, les objectifs à atteindre, une feuille de route y a été déclinée ainsi que les ressources humaines dédiées.

Les enjeux nationaux sont en corrélation avec cette stratégie d'égalité des genres (ÉG) du projet Natur'Elles qui a été développée sur la base d'une analyse comparative entre les sexes (ACS+). Ce qui a permis de mettre la lumière sur les inégalités, les facteurs de vulnérabilité et les barrières spécifiques auxquelles sont confrontées les femmes spécifiquement dans les régions et écosystèmes ciblés pour s'adapter aux CC et renforcer leur autonomisation socio-économique. Des enjeux spécifiques sont en effet ressortis de l'ACS + et concernent les difficultés d'accès et de contrôle des RN (accès à la terre et à l'eau), des facteurs de production (équipements et matériels de pêche et de protection, de conservation et de transformation moderne, mécanismes de financement, etc.), des ressources financières (activités génératrices de revenus – AGR, emplois décents), d'accès aux appuis techniques et aux formations (conservation, transformation et commercialisation des produits halieutiques) et enfin,

leur vulnérabilité économique, exacerbée par les effets négatifs des CC et les crises, qui freinent l'effectivité de leurs droits.

Une telle stratégie genre témoigne de l'importance qu'accorde le projet pour le respect des droits des femmes à une meilleure reconnaissance de leurs rôles et de leurs responsabilités dans la gestion et la préservation des écosystèmes.

II. DESCRIPTION ET CARACTÉRISTIQUES DES MILIEUX D'ÉTUDES

2.1 Les sites du Sine Saloum

Le Delta du Sine Saloum est une région naturelle qui se trouve au nord de la Gambie, à l'est de l'océan Atlantique, au sud de la petite côte et de la région de Diourbel et à l'ouest de la région de Kaffrine. Sa superficie est de 180 000 hectares. Le Delta du Sine Saloum se dévoile comme une énigme, où l'eau et la terre, la modernité et la tradition donnent une mosaïque de vie, de culture et d'histoire. Marqué par une biodiversité exceptionnelle, ce sanctuaire écologique est la partie du pays présentant le plus d'espaces protégés. En effet le Sine Saloum est représenté par plusieurs îles et îlots, des étendues de mangroves verdoyantes, des *bolongs* sinueux, ... permettant de couvrir plus 25 % du terroir en aires protégées. Les mangroves, essentielles pour la protection des côtes et la biodiversité, sont particulièrement vulnérables à l'élévation du niveau de la mer et aux changements de salinité des eaux.

Ces changements menacent non seulement l'écosystème mais aussi les communautés locales (Djifer menacée de disparition de la carte du Sénégal) et leur économie. L'activité économique principale est la pêche artisanale et la collecte des mollusques. Entre 9 000 à 10 000 personnes sont actives dans ce secteur dont 7 000 à 7 500 pêcheurs. Les prises annuelles de poissons et de crevettes sont estimées à 15 000 tonnes. La production de mollusques s'élève quant à elle à 2 600 tonnes. On considère que 5 à 10 % de cette production est destinée à l'approvisionnement des ménages de pêcheurs, tandis que le reste de la production est consacré à la vente sur les marchés locaux ou à l'exportation vers les marchés étrangers.

L'habitat du Delta du Sine Saloum est dominé par des cours d'eau, d'importantes étendues de vasières, des sols nus et des forêts ou des savanes de densité moyenne à très faible. Ainsi la végétation est marquée par la présence d'arbres sauvages continentaux dont *Combretum micranthum* (kinkéliba), *Borassus akeassii* (rônier), *Anacardium occidentale* (anacardier), *Detarium senegalense* (Ditakh), *Elaeis guineensis* (palmiers), *Fedherbia albida* (Kadd) et de plantes marines dominées par des variétés de Mangroves dont *Avicennia germinans* et *Rhizophora mangle*, *R. racemosa*, et *R. harrisonii*.

La faune sauvage du Delta du Sine Saloum est caractérisée par d'importants sites ornithologiques d'oiseaux migrateurs. Hormis la grande et moyenne faune en semi-liberté dans la réserve de Fathala, il est observé dans le milieu naturel des animaux sauvages tels que les singes (babouins de Guinée, patas et colobe bai), le rat palmiste, des chacals, des hyènes, des lièvres, etc.

La population du Sine Saloum est à majorité composée de Sérères, Niominka, Wolofs, Peuls, Mandingues, etc. Nous avons constaté qu'une frange de la population proviendrait de l'ancien empire du Gabou et aurait des liens de parenté avec les Mandingues des côtes casamançaises. Peuples avec lesquels, les sérères du Sine Saloum seraient liés par des activités de pêche.

2.2 Les sites de la Casamance

La région naturelle de la Casamance se situe dans le sud du Sénégal et reste géographiquement bordée par la Gambie dans le Nord-Ouest, par l'océan Atlantique à l'ouest et à l'est par les anciens territoires de Kolda et le sud par la république de Guinée-Bissau. La région se caractérise par un brassage culturel, ethnique, linguistique, religieux procurant à cette partie du Sénégal un véritable melting-pot.

En Casamance les Diolas constituent une des franges les plus importantes de la population des villages. Les Wolofs, qui constituent le groupe ethnique le plus important au Sénégal, n'est pas l'ethnie majoritaire de cette partie méridionale du pays. On trouve aussi d'autres ethnies : les Mandingues, les Peuls, Sérères Niominkas, les Bāinouks, les Balantes et les Manjacks entre autres. Mais une forte communauté d'étrangers est notée dans la zone sud-ouest, composée principalement de ressortissants de pays anglophones d'Afrique s'activant dans la pêche et activités annexes et des Guinéens de Bissau qui se sont installés dans la zone soit au moment de la guerre d'indépendance du PAIGC soit plus récemment au cours du conflit politique entre 2009 et 2010. Malgré la présence des religions monothéistes telles que l'Islam et le Christianisme, les pratiques ancestrales sont encore prégnantes.

La zone de la Casamance étudiée est caractérisée par 2 entités différentes : (i) les AMP qui sont des aires protégées créées par décrets mais tout comme les APAC par la volonté des populations des différentes localités composant ces AMP et (ii) les APAC légitimement reconnues et en attente d'une légalisation sont sous 2 statuts. En effet, l'APAC de Kawawana est reconnue par arrêté du Gouverneur, tandis que les APAC de Badala, Kamite et Koureye sont encore à la phase d'attente d'acte de création officielle bien qu'elles existent officieusement et soient reconnues par les populations et leurs partenaires. L'AMP du Kaalolaal Blouf Fongny, l'AMP Karone Bliss Kassa et l'APAC de Kawawana sont localisées dans la zone sud-ouest du département de Bignona. Tandis que les 3 autres APAC (Badala, Kamite et Koureye) sont localisées dans la zone centre du site de la Casamance dans la région de Sédhiou (voir Figure 3).

L'AMP de Kaalolaal Blouf Fongny (KBF) est très vaste et présente une grande partie continentale composée de villages très importants. L'aspect maritime de l'AMP KBF est matérialisé par la présence d'un fleuve et d'un certain nombre de bolongs constitués par endroits de massifs de mangrove.

L'AMP de KBK est surtout caractérisée par le fait que toutes les localités la composant sont des îles ou îlots habités et parfois non. Dès lors, ces îles servent de champs pour les villages riverains. L'AMP KBK peut être subdivisée en 3 entités :

1. Le Bliss Kassa plus au sud-ouest proche de l'océan et séparé des villages du Kassa (Oussouye) avec lesquels ils partagent le même dialecte, par le fleuve Casamance.
2. Le Karone, ensemble d'îles situés plus au Nord-est de l'AMP.
3. Le Bliss, situé entre les 2 premières entités.

Cette subdivision est déterminée par le partage de similitudes culturelles traditionnelles, dont les savoirs endogènes entre les villages situés dans une même sous entité.

A part l'APAC de Kawawana qui est caractérisée par un important réseau de Bolongs riche en mangrove, les autres APAC situées plus au centre du site Casamance sont plutôt caractérisées par d'importants champs de culture céréalière et d'arachide. Nous notons cependant une très grande perte d'espaces rizicoles du fait de l'avancée de la langue salée qui entraîne la salinisation des sols. En des endroits, la disparition de la mangrove et la forte salinisation des sols semble parfois liées aux actions anthropiques entraînées par les ouvrages de construction de routes qui scindent des cours d'eau en parties devenant au plan pédo-morphologique très différents. (Cas de la route département de Tendouck – Thiobon).

La végétation continentale est caractérisée par la présence de grands arbres sauvages et domestiques continentaux dont *Ceiba pentandra*, *Khaya senegalensis*, *Adansonia digitata*, *Mangifera indica*, *Combretum micranthum* (kinkéliba), *Borassus akeassii* (rônier), *Anacardium occidentale* (anacardier), *Detarium senegalense* (Ditakh), *Elaeis guineensis* (palmiers à huile), *Ferdhia albida* (Kadd) etc. Ces sanctuaires écologiques s'agrègent parfois pour former des forêts galeries insondables car pouvant abriter toutes sortes de faune. L'une des particularités des populations de cette partie du pays est le cadre de vie qui est caractérisé par une symbiose entre habitats, arbres fruitiers sauvages et domestiques, volaille etc. dans un seul et même lot concessionnel ou familial.

La faune sauvage reste dominée par les primates non humains, une moyenne faune (antilopes, carnivores, omnivores sauges etc.) et plusieurs variétés de reptiles. L'avifaune sauvage est surtout dominée par des oiseaux migrateurs au bord des plages et sur les palétuviers. Ce site est surtout l'un des rares milieux du pays à héberger des oiseaux éboueurs (charognard, corbeau, etc.) en effectifs importants.

Site d'intervention du Projet Natur'ELLES

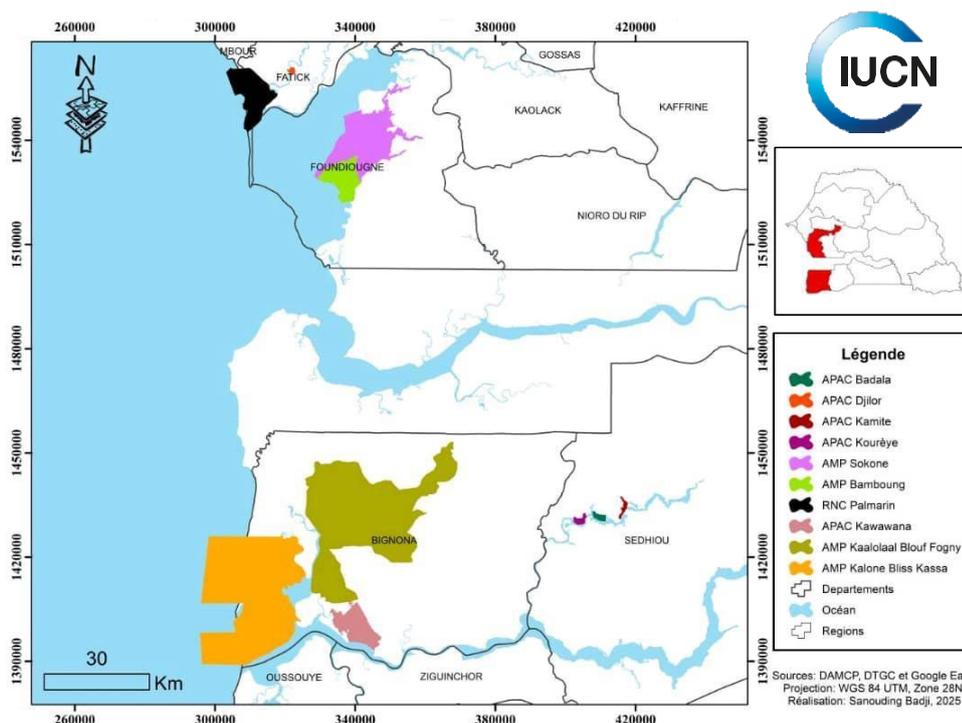


Figure 2 : Carte des sites d'intervention du Projet Natur'ELLES. Source : Préparée par Sanounding Badji

2.3 Situation des femmes et le changement climatique

Face au changement climatique, à la dégradation des écosystèmes, à la perte de la biodiversité, il est de plus en plus reconnu que les hommes et les femmes subissent différemment les effets provoqués par ces phénomènes. La persistance des inégalités des rapports sociaux de sexe se manifeste partout dans toutes les sphères de la gestion et de la gouvernance des espaces des ressources naturelles des différentes AMP et APAC qui composent les Deltas du Sine Saloum et de la Casamance. Dans les familles souvent traditionnelles du Sine Saloum et de la Casamance l'homme est appelé à travailler ou à cultiver pour nourrir sa famille dont ses épouses dans les conditions normales de vie. Car traditionnellement l'homme se marie à plus d'une femme dans ces collectivités territoriales du Sénégal. Et généralement dans ces sociétés traditionnelles l'homme ne s'adonne seulement qu'à certaines tâches certes dures mais que l'on peut considérer comme des activités nobles (pêcher, labourer la terre, etc.). Mais en cas d'événement paranormal ou calamité, les épouses prennent souvent le relais de leur mari et s'occupent spécifiquement de leurs enfants pour l'intégralité ou une partie des besoins alimentaires. Les changements climatiques sans être obligatoirement des calamités naturelles peuvent en engendrer. D'où les constatations relatives aux expositions des femmes face aux effets des changements climatiques. Et dans cette quête de solutions résilientes vis-à-vis des changements climatiques, les femmes sont souvent assistées par leurs filles. Car les activités de résilience contre les effets des changements climatiques sont souvent celles destinées aux femmes ou filles. En fait, les activités des femmes et filles sont très souvent consacrées à la recherche de la pitance familiale (piler les céréales, chercher l'eau au puits, chercher du bois, griller les arachides pour en faire une pâte, etc.). Dans des situations de résilience en milieu rural, les populations en situation de survie en général, les femmes en particulier, font recours aux ressources naturelles comme les fruits de mer de la mangrove, la poudre de *Parkia biglobosa* (en période de soudure), les noix de régimes de palmier, des sous-produits du riz, etc.

Les changements climatiques, engendrant la rareté des pluies ou des perturbations du cycle pluviométrique (avec des pluies imprévisibles), ont des méfaits principalement sur les activités agricoles, menées par les hommes. Et c'est pour ces raisons qu'en cas de conditions extrêmes de changements climatiques, la plupart des hommes jeunes et parfois déjà pères de familles se réfugient en ville (exode) pour chercher du travail en laissant femmes et enfants au village. Et ces femmes sont tenues, avec ou sans appui de leur mari en exode rural ou émigré, de continuer à assurer la survie de la famille ou de leur progéniture.

Ces inégalités dépassent le simple cadre d'un foyer. Car dans bien des situations familiales, comme le choix de la poursuite des études entre un frère et une sœur ou de la personne destinée à prendre en charge des parents ou grands-parents vieux et souvent grabataires, c'est le garçon ou l'homme qui est privilégié. Le garçon est appelé à aller poursuivre ses études et la fille reste pour soutenir et/ou entretenir les personnes âgées.

S'agissant des prises de décision au sein de la famille, les garçons sont davantage impliqués par rapport aux jeunes filles. Ces dernières devront tout simplement se contenter de recevoir l'information sur la décision de la famille.

Les différentes aires protégées, sous tutelles de l'État sont caractérisées par un personnel à dominance de sexe masculin. Il existe même des AMP ou RNC qui n'enregistrent pas de femmes dans leur personnel. De surcroît aucune de ces Aires protégées de la DAMCP n'est dirigée par un conservateur de sexe féminin. Au niveau des APAC, même celle de référence comme celle Kawawana, la présence des femmes dans les instances de décisions est très faible. Et d'ailleurs dans l'APAC de Kawawana, la mieux structurée actuellement, les femmes semblent dédiées à des activités lucratives au bénéfice de l'aire protégée. Et elles sont pour la plupart de niveaux d'étude inférieur à ceux des hommes.

Dans les organes communautaires, les femmes sont très peu représentées au niveau des instances de décision notamment dans les comités de gestion de la plupart des AMP et des APAC. Elles sont très souvent cloisonnées dans les commissions dites féminines (commission sociale) en lien avec leur statut de femmes avec très peu d'accès à l'information et à la communication. Pourtant ces femmes font preuve d'engagement et de volontariat dans les activités de reboisement et restauration de l'écosystème des mangroves, dans la gestion des déchets et du cadre de vie (Set Setal), les activités de sensibilisation et de communication. Cette main d'œuvre féminine est plutôt sollicitée pour les tâches utilitaires alors qu'elles pouvaient servir de levier pour impulser une politique de protection de l'environnement inclusive.

Tableau 2 : Quelques compositions des comités de gestion des AMP selon le sexe
(Source : Préparé par les auteurs du rapport)

Sites	AMP Bamboung		AMP Sangomar		AMP KBF	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Effectif	15	3	7	2	20	8

Par ailleurs, la dégradation accrue des sols et la salinisation des terres, provoquant la rareté des terres arables exacerbent les conflits pour l'acquisition des meilleures surfaces d'exploitations excluant de facto les groupes sociaux vulnérables comme les femmes et les jeunes dans l'accès à la terre. Des AMP de Kaalolaal Blouf Fogny, de Kaalone Bliss Kassa, aux APAC de Kawawana, Koureye, Kamite et Badala, la perte de surfaces exploitables à cause de la salinisation affecte davantage les femmes et pose un problème de sécurité alimentaire et de vulnérabilité de leurs ménages.

Par ailleurs, l'assèchement des points d'eau et la profondeur de certaines nappes phréatiques dues à la forte chaleur imposent aux femmes et aux filles des efforts physiques supplémentaires pour l'exploitation de l'eau dans les espaces domestiques et communautaires.

En outre, la prédominance du système traditionnel et coutumier exclut pratiquement toutes les femmes et les filles dans l'accès à la terre. En effet, la propriété foncière est dévolue au sexe dit fort et perpétuant la patrilinéarité qu'incarne les enfants de sexe masculin (hommes).

Aussi, la surexploitation des ressources forestières et la faible capacité de régénération du couvert végétal exposent les femmes à parcourir de longues distances pour la

collecte de bois nécessaire à la consommation familiale. Ces responsabilités et ces fonctions sociales fortement harassantes et prenantes entravent sur leur temps d'activités et leurs capacités de production économique.

Pourtant grâce à leur ingéniosité et leur créativité, les femmes ont su développer des stratégies d'adaptation et de résilience dans la cueillette, la transformation et la commercialisation des produits halieutiques (produits ostréicoles, des crustacés, etc.) et des produits forestiers non ligneux. Les groupements de femmes sont non seulement des espaces de production économiques mais aussi des sphères de socialisation et d'éducation environnementale. Les formes de savoirs et de connaissances traditionnellement féminins se diffusent et se transmettent dans ces espaces inter générationnels.

III. IDENTIFICATION ET RÉPERTOIRE DES SAVOIRS ENDOGÈNES

Les différentes formes de connaissances et de savoirs endogènes qui ont été répertoriées ont été classées en fonction du statut des aires protégées (AMP, APAC ou RNC), de la sacralité du site (bois sacrés, ou *bolong*, sources d'eau,), des rituels et des formes de cérémonies qui sont organisés. Les trois aires géographiques et culturelles de la zone de Bignona, Sédhiou et du Sine-Saloum sont richement constituées de valeurs et de systèmes traditionnels.

3.1 Les aires culturelles de la zone de Bignona

Les pratiques culturelles et les modes d'expressions qui ont été recensés dans la zone de Bignona, concernent l'AMP de Kaalolaal Blouf Fogny (KBF), l'AMP Kalone Bliss Kassa (KBK) et l'APAC de Kawawana.

3.1.1 L'AMP de Kaalolaal Blouf Fogny (KBF)

A) Le village de Mlomp

→ **Présentation :** La commune de Mlomp à forte dominance Diola du Blouf est composée de deux villages : Mlomp et Edjamaat qui sont séparés par la commune de Thionk Essyl. Les femmes sont actives principalement dans l'exploitation des ressources de l'huître et les autres coquillages. Aussi, elles pratiquent la petite pêche avec les techniques de barrage et l'utilisation de nasses confectionnées à partir des feuilles de rônier ou palmier. Les femmes utilisaient essentiellement cette technique de pêche qui a quasi disparu dans son modèle de pratique. Les hommes sont dans l'agriculture (production de mangue, arachide, mil) et aussi la pêche artisanale jusque dans les îles Karones.

→ Les sites sacrés et les expressions culturelles répertoriés :

► Les mangroves ou bolongs sacrés de Keuwéuy et de Si djinepour (Mlomp)

Il s'agit d'un ensemble de bolongs sacrés et de vasières où les femmes sont interdites d'accès durant toute l'année. Même pour les hommes, il est interdit de quitter la pirogue pour plonger dans la partie du Keuwéuy. Dans le village, les femmes respectent rigoureusement ces règles établies sous peine de sanctions mystiques. Ces sites sacrés étant protégés, même l'exploitation des ressources y est interdite.

► Les mares sacrées de Mlomp

Dans le village de Mlomp, il y a plusieurs mares sacrées dont l'une est interdite aux femmes de consommer les fruits issus de ce point d'eau. De même que le chemin menant vers cette mare, il est interdit aux femmes en âge d'avoir des enfants d'y accéder. En cas de non-respect de ces restrictions une famille est chargée de soigner le contrevenant.

► La forêt ou espace sacré de Mlomp

A Mlomp, il existe une forêt sacrée située à l'entrée du village. Le lieu est réputé être mystique car tous les objets même de valeur ne peuvent être volés. D'après les propos des hommes, on ne peut subtiliser aucun produit ou objet. Un voleur qui transgresse cette règle ne dormira pas la nuit. Il est interdit d'accéder à partir de certaines heures (19h) à cette forêt.

► Le Koumpo de Mlomp

A Mlomp, le Koumpo dispose d'une forêt spéciale et joue également un rôle protecteur contre les mauvais esprits et le mal. Le Koumpo n'est pas uniquement un aspect ludique, il est resté sacré à Mlomp. Aussi, il a une fonction éducative en contraignant les élèves à faire leurs exercices et les interdire d'aller dehors à partir de 18h. Par ailleurs, il faut souligner qu'à la différence des sociétés Mandingues, on constate qu'à Mlomp, le Kankourang n'existe pas.

B) Le village de Thionk Essyl

→ **Présentation** : Le village de Thionk Essyl est une Commune-entité située dans l'Arrondissement de de Tendouck. Il est composé d'un ensemble de concessions à forte domination Diola du Blouf. Thionk -Essyl de son statut du plus grand village du Sénégal, est devenu une commune avec un lotissement respectant les normes traditionnelles d'un cadre de vie où les hommes, la flore sauvage comme domestique, la basse-cour et le petit bétail cohabitent. Les lots de terrain dans la commune de Thionk -Essyl sont entre 350 et 600 mètres carrés. Cet exemple de Thionk -Essyl représente un exemple de savoir-vivre endogène appliqué à la modernisation de la localité. Il serait intéressant que ce modèle soit répliqué dans d'autres localités ou communes du Sénégal. Plusieurs quartiers structurent le village, il y a le quartier traditionnel de Niaganan composé de sous quartiers : Kanfangta, Boutém et Djaliin. Le village de Thionk Essyl est aussi sous l'influence des Mandingues. L'histoire raconte l'invasion de Fodé Baka dans le village pour islamiser les Diolas de Thionk Essyl et les affrontements entre différents villages.

Les femmes sont principalement dans l'exploitation des ressources issues des palétuviers comme l'huître, mais aussi dans la production des produits céréaliers, du maraîchage, du petit commerce. L'exploitation du riz s'effectue dans la partie estuaire dans les îles qui sont situées très loin par rapport au village de Thionk Essyl. Elles sont obligées de parcourir de longues distances à travers des pontons (en bois) 300 m pour accéder à ces îles pour l'exploitation du riz.

→ Les sites sacrés et les expressions culturelles répertoriés :

► L'amas coquillier de Thionk Essyl

Il y a un amas coquillier considéré comme un site sacré et où les femmes peuvent y accéder pour faire des prières les lundis et les vendredis. A proximité de cet amas coquillier, se trouve un site où il est interdit de passer la nuit, avec toutefois une tolérance de la pêche. En cas de non-respect de cette règle, il y a des voix prononcées par des êtres invisibles pour chasser les intrus. Dans le village de Thionk Essyl on note qu'il n'y a pas de poissons interdits à la consommation et que la plupart des autres animaux ne font l'objet d'aucune sacralité.

C) Le village de Thiobon

→ **Présentation** : Le village de Thiobon est dans la commune du même nom, arrondissement de Tendouck. Il est composé d'un ensemble de concessions à forte domination de Diolas du Blouf, mais il faut noter que la communauté est sous l'influence des Mandingues d'où la diversité de la langue et la forte présence de l'Islam dans le village. Historiquement, le village de Thiobon occupait une place importante dans le Blouf durant la colonisation. En effet, Thiobon était un ancien comptoir colonial situé entre l'île de Karaban et Baila pour le commerce et la traite de l'arachide.

Les femmes sont dans l'exploitation des ressources halieutiques notamment les huîtres, mais les autres coquillages ne sont plus exploités. Également, elles sont dans la riziculture dans les *faros*, mais ces dernières années la salinisation due à la remontée des eaux salées a contribué à la baisse de la production. Les femmes sont également dans le maraîchage et la culture de l'arachide, du mil et du maïs. Aussi, elles sont dans la transformation et la commercialisation de l'huile de palme, ditax, solom, de la mangue.

→ Les sites sacrés et les expressions culturelles répertoriés :

► Houbalékaw (pierres) de Thiobon

C'est un ensemble de cordons pierreux sacrés situés à proximité des *bolongs* de Thiobon. D'après les récits des anciens Oumar Foutiyou Tall dans son voyage est passé par là-bas et y a effectué des ablutions pour ses prières. L'endroit est devenu un lieu sacré. L'accès n'est pas interdit aux femmes, au contraire elles sont acceptées pour venir y faire des prières.

► Les mares sacrées de Thiobon

A Thiobon, au moins 3 mares sacrées ont été répertoriées par les acteurs communautaires. L'accès à ces espaces n'est pas interdit aux femmes sauf pendant le Kareng (initiation) des hommes.

► Eron ngol (fleuve) de Thiobon

Eron ngol est un endroit spécial dans le bras du fleuve non loin de Thiobon. A l'époque lorsque les habitants exploitaient le riz dans les îles, il y avait beaucoup de chavirement des pirogues. L'endroit est réputé être un site stratégique et un ancien point de passage pour accéder à Thiobon. D'après les propos tenus par les hommes, lorsqu'une calamité devait affecter la communauté, ce fléau était intercepté justement à partir de ce site.

► Ndoumbali le bolong sacré de Thiobon

Le Ndoumbali est situé dans les bolongs ou mangrove de Thiobon. Dans cette partie de la mangrove, il est interdit de couper les bois ou de récolter l'huître mais également de pratiquer la pêche. A l'époque, selon les habitants, il y avait un grand python sacré qui gardait les lieux. Le non-respect de ces principes entraîne la mort. Le site est réputé et les femmes n'y accèdent pas tout comme les hommes pêcheurs.

A) Les villages de Brindiago et de Djibidione

→ **Présentation** : Le village de Brindiago se trouve dans le Fogny dans la commune de Djibidione, arrondissement de Sindia. La majorité des habitants sont des Diolas du Fogny, avec une présence récente d'habitants aux origines Peulhs. Le village est composé de plusieurs quartiers (7 au moins). La commune de Djibidione est quant à elle un ancien comptoir commercial sous l'époque coloniale avec l'exploitation de l'arachide expliquant une diversité ethnique marquée par la présence de Wolof, Mandingues, Peuls.

L'exploitation des ressources de la mangrove ne se fait plus à cause de la disparition des palétuviers due à la forte salinisation. Toutefois, la pêche est toujours pratiquée par les hommes dans quelques cours d'eau qui traversent le village de Baïla sur une échelle assez réduite. Les terres destinées à la production du riz ont été particulièrement détériorées avec la forte salinisation. Les femmes sont contraintes de parcourir de longues distances pour exploiter de nouvelles terres à cause des anciens '*faros*' attaqués par le sel. Elles sont principalement dans le maraîchage et la production de l'arachide tout comme les hommes.

Avec l'avancée des terres salées, les femmes sont principalement dans l'exploitation du sel de façon artisanale (utilisation de la technique de l'évaporation) mais aussi elles sont dans l'exploitation des ressources forestières comme le ditax, maad, mangues etc.

→ Les sites sacrés et les expressions culturelles répertoriés :

► Les forêts classées des hommes de Brindiago

A Brindiago, on ne dénombre pas moins de 8 forêts sacrées dédiées aux hommes. Il y a plusieurs forêts car chaque quartier organise sa propre initiation. Aussi, à Djibidione il y a 3 forêts sacrées pour 4 quartiers car le village est plus composé par une diversité ethnique avec la présence de Diola, Wolof, Mandingue, Peul. Le Afang Kaarang qui désigne Vieux « Afang Karang-bois sacré » le vieux des bois sacrés est le chef chargé d'organiser les cérémonies d'initiation des hommes. Il faut distinguer le Ataboraaw l'homme ou le groupe d'hommes non encore initié, pouvant s'habiller de façon normale. Le Ambaatch : l'homme ou le groupe d'hommes non encore initiés mais candidat pour passer à l'initiation. Celui-ci ou ceux-ci portent des pagens spéciaux et tiennent des bâtons pour préparer l'entrée dans le bois sacré. Le Atabéra est celui qui est initié.

B) Le village de Baïla

→ **Présentation** : Le village de Baïla est dans la commune de Quel arrondissement de Sindia. Il se situe à la lisière entre le Blouf et le Fogny. Il est composé de 6 quartiers : Kalolay, Bayonnga, Banaana, Bougeureuk, Essita, Katipa. La position du village situé stratégiquement entre le Fogny et le Blouf confère à Baïla une certaine particularité culturelle partagée entre les Diolas du Fogny et ceux du Blouf.

A Baïla, la pratique de l'ostréiculture et la cueillette des produits de coquillage ne s'effectue plus par les femmes. A cause de la sécheresse et la salinisation, cette pratique a disparu dans cette partie de Bignona. Les femmes sont principalement dans le maraîchage, l'agriculture, le petit commerce des produits forestiers non ligneux.

→ Les sites sacrés et les expressions culturelles répertoriés :

▶ Le Bois sacré des hommes « Badjileu » de Baïla

La dernière initiation a été réalisée en 2007 puis en 2011. Le quartier de Essita dispose de sa propre forêt sacrée où l'accès est également interdit aux femmes. Le Afaa Kareng ou « vieux de la forêt » est le vieux qui est responsable du bois sacré. Mais il faut considérer aussi qu'il ne faut pas forcément un vieux pour être Afaa Kareng, C'est la forêt qui désigne son représentant. La responsabilité du chef de Kareng n'est pas définie par le groupe mais il est mystiquement choisi par la forêt.

Egnikhaay est un bois sacré situé dans le quartier de Katiba, toujours dans le village de Baïla. Durant les campagnes violentes de Fodé Kaba, les populations se sont cachées dans cette forêt.

Agnégnéréw : il est le protecteur du bois sacré au moment de l'initiation. Il ne sort que la nuit mais il reste invisible au moment du Foutaamp.

▶ Le Bois sacré des femmes « Ebiraay » de Baïla

Le dernier Ebiraay des femmes était en 2012 puis avant c'était en 1986. Durant l'Ebiraay l'accès est interdit aux hommes sinon l'espace est ouvert en temps normal. A Baïla chaque quartier dispose de son propre Ebiraay organisé par un groupe de femmes.

▶ Affignam de Baïla

Affignam est un site sacré dans le village de Baïla. Tous les sages du village s'y rendent pour faire des prières.

▶ Totem

Dans le village de Baïla, il y a deux marigots où il y a des poissons totem interdit à la pêche et à la consommation. Ces poissons sont des totems de deux familles.

3.1.2 L'APAC de KAWAWANA

A) Le village de Tendouck

→ **Présentation** : Le village de Tendouck est dans la commune de Mangagoulack, arrondissement de Tendouck. Dans ce village les femmes sont dans l'exploitation de l'huître pendant la période de contre saison, mais les autres crustacés sont moins présents et ont quasi disparu. Il faut signaler que dans la zone de Tendouck il n'y a pas de *bolongs* sacrés, tels que Elanquine qui est un site réservé uniquement pour les hommes et les jeunes en période d'initiation. L'accès n'est pas interdit ni l'exploitation des ressources et ce site est géré par la famille DIATTA. L'exploitation des ressources s'effectue selon la marée et tous les jours, sauf les vendredis qui étaient considérés comme des jours de repos (mais ce jour n'est plus respecté). A Tendouck et dans cette partie du Blouf, il n'existe pas de bois sacré dédié au sexe féminin comme chez les femmes du Fogny et des îles Karone.

→ Les sites sacrés et les expressions culturelles répertoriés :

▶ Guinifounir de Tendouck

Guinifounir est un bosquet sacré situé sur la route départementale et qui est le passage obligatoire pour les futurs initiés avant d'entrer dans le bois sacré de Tendouck. Cette galerie forestière sommaire est sous la surveillance du quartier *Bouronbone de Tendouck*. L'accès à cette partie du bosquet sacré est interdit aux femmes surtout celles en âge de procréer, mais les fruits forestiers issus de cette forêt ((*maad en wolof* (*Saba Senegalensis*), ditax (*Detarium senegalensis*), solom (Tamarinier noir ou *Dialium guineense*) sont consommés par tout le monde. Avant le début de toute cérémonie d'initiation tous les aînés de chaque famille de Tendouck se retrouvent à Guinifounir pour marquer le début de l'événement.

A Tendouck on dénombre également des fétiches de protection foutong installés dans certains sites comme à l'entrée du village par les femmes.

▶ Bon Djongua de Tendouck

Bon Djongua est une ancienne mare asséchée mais qui continue toujours à garder sa sacralité. Cette mare est interdite aux femmes en âge de procréer et celles qui sont en période de menstrues. D'après les récits, ce point d'eau est le passage ou constitue une sorte de tunnel spatio-temporel qui relie la partie continentale et la partie maritime où se trouve le génie 'Mitidj'. S'il y a un malheur qui doit se produire dans la mer, Bon Djongua peut permettre de le présager.



Photo1 : Bon Djongua mare sacrée de Tendouck. Crédit photo : ©Marius Niaga

► Beukine ou bois sacré de Tendouck

C'est la case mystique et le point de rencontre entre les habitants de Tendouck et DIEU, c'est entre le « monde humain et le monde spirituel ». C'est un lieu de soumission des prières et des demandes spirituelles (bonne moisson pour le riz et les céréales, prémunition contre les maladies). Des sacrifices de bœuf noir se faisaient à Beukine, où les femmes étaient assises devant la case et les hommes en arrière-plan et avaient la possibilité de faire leurs demandes auprès du Beukine. Mais aujourd'hui la pratique du Beukine tend à disparaître du fait de la progression de l'islamisation des populations.

Il s'agit d'une cérémonie communautaire organisée par les femmes pour implorer la survenue de la pluie. Les femmes adressent des chansons à la défunte ancienne prêtresse Gnassilo (ou KOUYOUTO). Ainsi en 1994 lors d'une longue période sans précipitations les femmes l'avaient invoquée, et il avait plu tout juste après. Ces mêmes femmes l'ont également effectué à Joal et en Gambie. Aujourd'hui, l'histoire de cette prêtresse est célébrée à travers les prestations de la troupe traditionnelle (Kaapoumba de Tendouck) de danse et de chants des femmes de Tendouck.



Photo 2 : Beukine/Case mystique de Tendouck. Crédit photo : ©Marius Niaga

► Foutong de Tendouck

Le Foutong est une initiation de protection prodiguée par les femmes âgées à travers des chants et production de sons sur les Calebasses. Il est interdit aux hommes d'entendre ces chants ou de se rapprocher de ces femmes (cela entraîne un gonflement du ventre chez l'homme). Ani Fang est la cheffe des femmes qui porte des habits en noir et une lance. Le Foutong est organisé annuellement avant chaque campagne hivernale ou encore lorsqu'il y a une maladie qui émerge ou réémerge.

► Ebantang de Tendouck

Lieu d'initiation de la femme Kagniéling (Yaradaal en wolof) avec toutes les cérémonies traditionnelles.

Héritage : A Tendouck les femmes ont confirmé qu'elles peuvent bénéficier de biens fonciers à l'instar des hommes au moment du mariage. Toutefois, il s'agit des terres rizicoles « faaro » et à condition que le mari soit installé dans la contrée. Mais les autres biens comme le cheptel ou le champ de production, l'héritage est principalement destiné aux hommes. Pour les arbres fruitiers, la femme hérite d'une part du produit de la vente et/ou de la récolte.

B) Le village d'Affiniam

→ **Présentation** : Le village d'Affiniam est dans la commune de Mangagoulack, arrondissement de Tendouck. Dans ce village, les femmes sont principalement dans l'exploitation des ressources halieutiques notamment le yokhoss ou huîtres, les autres crustacés sont peu exploités. Toutefois, la salinisation des vasières et des terres a fortement affecté la production de ces coquillages qui ont pratiquement disparu. Les femmes avaient leurs propres bois sacrés, mais avec l'interdiction de l'excision, l'initiation féminine a disparu dans la localité.

→ Les sites sacrés et les expressions culturelles répertoriés :

A Affiniam, il n'y a pas des *bolongs* sacrés où l'accès est interdit aussi bien aux hommes et aux femmes. Toutefois il y a deux bolongs qui étaient considérés comme hantés mystiquement (NGaagoulouk et Yaboufeussor).

▶ Ngaagoulouk et Yaboufeussor (croisement de 3 bolongs) :

Il s'agissait de sites anciens où il était interdit de prononcer le nom de Yaboufeussor de haute voix au risque de voir chavirer sa pirogue par les esprits ou génies des lieux. Mais, il n'était pas interdit de pêcher dans les lieux.

Ngaagoulouk était un ancien site où les insulteurs de la communauté étaient châtiés (attaché autour d'une corde pour le plonger dans l'eau). L'insulte suprême était (le cul rouge ou le sang issu de ta circoncision et des menstrues). Mais cette pratique a disparu et avait pour objectif d'éduquer la communauté. L'accès au site n'est pas interdit ni aux hommes ni aux femmes.

A Affiniam, il n'y a pas d'interdiction de pêcher certaines espèces de poissons. Tous les poissons sont pêchés et consommés.

▶ Goueng le bois sacré des hommes de Affiniam

Dans le village d'Affiniam, le bois sacré est communément appelé Goueng. Il existe 4 bois sacrés pour les hommes qui sont répartis entre les 5 quartiers. Le dernier rite d'initiation remonte à 1982. L'organisation ne se décrète pas aussi facilement. Il y a tout une procédure mystique pour choisir l'année de l'initiation. Les initiés peuvent être de petits garçons âgés de 2 ans jusqu'aux adultes. Si le père n'est pas initié, le fils ne peut l'être.

▶ Edjéla ou bosquet sacré d'Affiniam

Dans le quartier de Djiloguir, il y a une petite forêt sacrée très mystique et redoutée par la population. Il s'agit d'un tuur où l'accès est réservé uniquement aux hommes, les femmes sont tenues en respect à l'entrée. Il y a un homme « Biiloro » qui joue le rôle de transmetteur des besoins et d'intermédiaire entre les femmes et les esprits dans la forêt.

C) Le village de Mangagoulack

→ **Présentation** : La commune de Mangagoulack est située dans l'arrondissement de Tendouck et composée d'environ 8 villages et un amont (Boutégol, Tendouck, Mangagoulack, Diatock etc.), ces villages sont également structurés en plusieurs quartiers. Les villages de Tendouck, Boutégol, Diatoc, Elana et de Mangagoulack sont fortement dominés par les Diolas du Blouf.

Les femmes sont principalement dans l'exploitation des ressources halieutiques notamment le yokhoss ou huîtres (*Ostrea edulis*), les autres crustacés sont peu exploités. Dans cette partie du Blouf, les femmes n'ont pas de bois sacré comme celles du Fogny ou des Karones, mais plutôt des Tuur. Également, ce terroir du Blouf n'est pas organisé en royauté comme dans la zone du Kassa (Oussouye).

→ **Les sites sacrés et les expressions culturelles répertoriés :**

▶ **Le bolong sacré de Miitidj de Mangagoulack**

Le bolong de Mitidj est un cours d'eau sacré où se trouve un espace appelé Djineumbe où se regroupent tous les génies du monde entier. Il est aussi le seul bolong dans toute la Casamance où il est possible de trouver plusieurs espèces animales dont certaines sont trop agressives et beaucoup de poissons. Aujourd'hui la baisse du nombre d'espèces ou une tendance à la disparition est causée par la réglementation de la pêche qui permet l'octroi de permis de pêche à des non-résidents. Ces derniers ont fait fuir beaucoup d'espèces à travers le bruit sonore des moteurs et l'essence hors-bord de ces moteurs qui souillent les eaux. C'est une vasière située dans les bolongs non loin du village de Mangagoulack. Dans ce bolong on observe, selon le récit, la présence d'une intense lumière venant du ciel... La zone est classée comme un site interdit non seulement à l'accès de toute personne autochtone et allochtone mais aussi pour l'exploitation des ressources naturelles sauf la pêche scientifique.

▶ **Le bolong de Kiling-Kiling de Mangagoulack**

Le bolong de Kiling-Kiling dans la partie de Bouteum a les mêmes vertus que Mitidj, ce qui les différencie est le fait que Mitidj est la vasière où se regroupent les génies. Le bolong de Kiling-Kiling garde le génie le plus méchant car son danger est qu'à chaque fois qu'un pêcheur y entre la nuit pour pêcher il peut croiser le génie qui fait semblant de sortir comme s'il n'y a pas de poisson à l'intérieur. Et si par malheur le pêcheur lui demande comment va le bolong, c'est-à-dire demander s'il y a du poisson ? le génie lui répond Kiling-kiling en manding « un par un »). Et dès que le pêcheur se retourne pour regarder derrière lui la personne qui vient de sortir du bolong, il ne verra personne et le bolong se transforme en terre ferme sans mangrove. Et si par malheur le pêcheur est submergé par la panique, il peut tomber malade. Il peut arriver que le pêcheur perde sa vie. C'est dans ce sens que kiling-kiling est choisi comme un bolong de protection à l'instar du bolong de Mitidj car ils ont quasiment les mêmes vertus.

▶ **Le foureumban ou le rituel de protection de Mangagoulack**

Il s'agit d'une initiation de protection prodiguée par les femmes âgées à travers des chants et production de sons en tapant les calebasses. Il est interdit aux hommes d'entendre ces chants ou de se rapprocher de ces femmes. Ani Fang est la cheffe des femmes qui porte des habits noirs avec une lance à la main.

► Le bolong sacré Badjapour de Mangagoulack

A Mangagoulak, il y a un bolong dénommé Badjapour ou l'accès est interdit aux femmes pendant toute l'année. C'est dans ce site sacré que les hommes coupent le bois (mangrove) destiné à l'installation des abris pour les initiés dans la forêt.

► Le bois sacré des hommes « kareng » de Mangagoulack

Dans ces deux villages, les hommes disposent de leurs propres bois sacrés « Kareng ». Des milieux dont l'accès des femmes est interdit avant et pendant l'initiation sous peine que celle qui enfreint la consigne soit atteinte par des maladies et même la mort. Le respect des interdits est observé par les jeunes aussi.

► Totem animalier « Ewoum » de Mangagoulack

Il existe des animaux sacrés ou Totem appelés « Ewoum ». Parmi ceux-ci nous distinguons le varan sauvage de la forêt qui à la langue fourchue (que l'on peut tuer par occasion) et le varan sans langue fourchu considéré comme sacré et qui est interdit d'être perturbé ou tué. De même dans la localité de Tandimal Djourou, certaines antilopes gazelles (Ebouké en diola) sont sacrées et mystiques et ne peuvent faire objet de chasse. C'est également le cas du Lamentin représentant le totem pour certaines familles/lignages.

3.1.3 L'AMP de Kalone Bliss Kassa (KBK)

Dans plusieurs îles il y a des familles qui ont le pouvoir sur certaines ressources halieutiques telles que les huîtres (îles de Mantate) ou les arches (îles de Boune, Saloulou).

Ainsi en cas de non-respect de certaines recommandations faites par ces familles quant à l'exploitation ou à la conduite à tenir, les ressources peuvent mystérieusement disparaître. Pour qu'elles reviennent, les exploitants doivent apporter du vin, généralement de palme pour demander pardon. Et dès que l'excuse est acceptée, ils peuvent vous dire de repartir dès le lendemain et vous trouverez effectivement la ressource comme par magie.

En ce qui concerne les bois sacrés, que ce soient des hommes ou des femmes, il en existe dans presque toutes les îles de la commune de Kafountine, tout comme les fétiches dont l'appellation générale est « Eneuti », les totems « kawouh » en karone.

D'autres fétiches comme le « patchiine », « Tchifalaune », « Tchitione » existent dans certains villages. Le rôle de ces derniers est en grande partie la protection soit des rizières, soit des vergers des arbres à fruits qu'on a à la maison ou même des ressources halieutiques comme c'est cas à Boko.

Comment ça marche ?

L'intéressé va voir le « féticheur » qui lui remet la matière ou l'objet, ça peut être des feuilles soit de rônier ou d'un arbre, nouées d'une façon spécifique, ou soit une coquille d'huîtres ou de cymbium, selon le type de fétiche. Cet objet après libération

faite dessus devient le fétiche en miniature, capable d'infliger le sort de sa spécialité à tout contrevenant sauf les personnes exemptées dont les noms sont cités lors de la libération par l'intéressé. Ce « mini fétiche » appelé « *hitong* » est soit attaché sur une branche ou accroché à un piqué devient ainsi un gardien redoutable de l'endroit qu'on veut protéger. Ce *hitong* existe également dans la zone du blis-kassa sous l'appellation de « *houbene* »



Photo 3 : Khitong installé devant la Mangrove à Kassel, AMP KBK. Crédit photo : ©Yakhya Guèye)

On notera également, dans ces îles précisément à Niomoune, une particularité dans l'exploitation des huîtres. En effet, dans ce village les *bolongs* sont des propriétés individuelles ou familiales. Et ce privilège est exclusivement réservé aux femmes. Toute personne désirant prélever des huîtres devra auparavant obtenir l'aval du ou des propriétaires. Ainsi certains responsables peuvent décider de fermer « leur » *bolongs* à l'exploitation pendant deux ans, et ces mesures seront respectées. Toutefois, ces mesures ne concernent que les arches. Pour le poisson chacun est libre de rendre dans les sites et d'y pêcher.

A) Le village de Niomoune

→ **Présentation** : Le village Niomoune est une île de la basse Casamance qui fait partie de la Commune de Kafountine, arrondissement de Kataba I, peuplé pratiquement que de Diolas. Il est composé de cinq (05) quartiers qui les caractérisent avec ses rizières et un tumulus de coquillage de 20 m de hauteur.

B) Le village de Boun

→ **Présentation** : Boun est un village situé dans la commune de Kafountine arrondissement de Kataba I composé de cinquante-sept ménages

→ Les sites sacrés et expressions culturelles répertoriés

Les mangroves sacrées de Pékhéntouwo, Séwégouna, Thionkoupéne, mamakoumayiin

▶ Pékhéntouwo de Boun

Désignant en Diolas « à l'intérieur » et Séwégouna, Thionkoupéne sont des *bolongs* où les accès sont interdits aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Ces lieux sont des sites sacrés car les esprits représentés par des poissons sont les âmes des habitants. Chez certaines familles de Boun leurs représentants ou totems animaliers sous forme de poissons se retrouvent dans ces lieux d'où l'interdiction de pêcher dans ces endroits ou de prélever des huîtres.

Des formes d'avertissements (voix invisibles, tourbillons d'eau) sont faites pour les contrevenants pêcheurs ou cueilleurs d'huîtres. La sanction est souvent la mort ou la disparition dans les mangroves.

C) Le village de Boko

→ **Présentation** : Boko est un village situé dans la commune de Kafountine arrondissement de Kataba I.

→ Les sites sacrés et les expressions culturelles répertoriés :

▶ Le site sacré et les totems des poissons « Tantamouneuk, Lougoulouk, Kilaw »

Ces points d'eau du *bolong* à Boko sont considérés comme des lieux interdits pour pêcher le poisson. Chez certaines familles de Boko leurs représentants ou totems animaliers sous forme de poissons se retrouvent dans ces lieux d'où l'interdiction de

pêcher ou de se baigner dans ces endroits ou de prélever des huîtres. Le poisson est présenté comme la force naturelle de la famille concernée comme les Diattas. Des signes d'avertissement se manifestent (voix invisible) pour avertir les personnes qui accèdent à ces bolongs ou impossibilité de récupérer son filet de pêche.

► Le bois sacré des hommes ou Kayoumeu de Boko

Les initiations se sont successivement organisées en 1971 et en 2011. Dans le Bliss, l'initiation est harmonisée avec toutes les îles (Kayilo, Kouba, Boko, Hilo) pour éviter une dispersion des événements. C'est la forêt destinée à l'initiation des hommes : Kayoumeu. Les femmes sont interdites d'accès tout comme les hommes non-initiés « Eufoul » pour devenir un initié Emphathia. L'initiation est considérée comme un âge social pour éviter les déséquilibres d'âges biologiques et sociaux les différents villages coorganisent l'initiation.

D) Le village de Hillol

→ **Présentation** : Hillol est un village situé dans la commune de Kafountine arrondissement de Kataba I.

→ Les sites sacrés et les expressions culturelles répertoriés :

► Les bolongs sacrés de Hillol

Ces points d'eau du *bolong* de Hillol sont considérés comme des lieux interdits pour pêcher le poisson. Chez certaines familles d'Hilol leurs représentants ou totems animaliers sous forme de poissons (carpes, requins, barracuda) se trouvent dans ces lieux d'où il est interdit de pêcher. Pour les Diolas du Karone l'individu à deux vies une vie terrestre et une vie aquatique. L'individu est lié par son totem le poisson, si l'un est blessé ou tué l'autre le sentira. Des tourbillons, des voix, chair de poule etc. sont des signes manifestants l'interdiction d'accéder aux *bolongs*.

E) Le village de Kouba

→ **Présentation** : Kouba est un village situé dans la commune de Kafountine arrondissement de Kattaba I.

→ Les sites sacrés et les expressions culturelles répertoriés :

► Les bolongs sacrés « sans noms » de Kouba

Les bolongs sont considérés comme sacrés avec interdiction d'y accéder et d'y pêcher. Pour un récalcitrant, il y a des signes annonciateurs (bruits ou voix) pour avertir le récalcitrant. Chaque famille à son esprit dans ces *bolongs*.

► Khitong de Kouba

Khitong sont des fétiches de protection installés à des endroits stratégiques pour la mise en défens et régulation des formes d'exploitation.



©Marius Niaga

Photo 4 : Fétiche protecteur du village (Foutong). Crédit photo : ©Marius Niaga



Photo 5 : Fétiche protecteur des fruits non matures (Kouba). Crédit photo : ©Marius Niaga

► Namhola et éthiéko

Les oiseaux sacrés « Namhola » et le perroquet « éthiéko » sont interdits pour la chasse et la consommation.

3.2 Les aires culturelles de la zone de Sédhiou

Les aires culturelles de la zone de Sédhiou sont représentées ici par les APAC de Koureye, Badala et Kamite.

3.2.1 L'APAC de Koureye

A) Le village de Mambigné

→ **Présentation** : Le village de Mambigné est situé dans la commune de Bona, arrondissement de Bona, les femmes n'y pratiquent plus l'exploitation des ressources halieutiques car la mangrove a disparu à cause de la forte salinisation. Aussi, on dénote qu'il y a très peu de coupe de bois et les feux de forêts sont quasi absents, la salinisation du sol est le principal problème qui affecte l'écosystème.

→ Les sites sacrés et les expressions culturelles répertoriés :

Il existe trois sites sacrés dans le village de Mambigné :

► Bantakoto ou le bois sacré des femmes de Mambigné

Bantakoto désigne en Manding le « vieux arbre » Koto désignant « vieux ». Avant que l'arbre ne tombe le site était sacré et se situait dans une forêt à proximité des rizières du village. Dans le passé tout le monde s'y rendait pour faire des sacrifices, l'accès est réservé aux femmes. C'est le site de rassemblement pour l'initiation féminine. Les fruits comme le palmiste ne sont pas interdits dans la cueillette. La dernière initiation des femmes remonte en 1998. La femme « Aa nga maano » est celle qui organise le rite d'initiation des femmes.

Les femmes considèrent le lieu comme un espace de discussion et de jeu « foo » où elles peuvent chanter, danser. La femme « Aana maana » qui dirige le rituel ne porte pas de tenues spécifiques d'ailleurs, elle est décédée et n'a pas été remplacée. La dernière fois que le rite des femmes a eu lieu c'était en 1998.

On note une quasi-disparition des pratiques du « leul » des femmes dans la zone à cause de la forte islamisation et les nouvelles valeurs modernes.

► Kandjara le bois sacré des hommes de Mambigné

Kandjara est le bois sacré des hommes où ils se regroupent pour faire l'initiation. L'accès étant interdit formellement aux non-initiés et aux femmes. Le « leul » des hommes se distingue par le principe que pendant 2 années les initiés sont des générations. En cas de faute individuelle comme le non-respect des principes, c'est tout le groupe

qui est sanctionné. C'est l'esprit collectif générationnel qui est mis en avant. L'individu n'est pas sanctionné mais c'est l'ensemble des membres de la génération qui sont sanctionnés. Même si le fautif doit quelquefois payer plus que les autres. La dernière initiation des hommes remonte à 2002.

Selon les femmes de Mambigné il est interdit de rentrer dans la forêt de Kandjara. Le non-respect de cette règle entraîne des maux de tête, des douleurs corporelles. Même les enfants sont interdits d'y aller.

► Kourel ou Koureye

Le site sacré des hommes de Kourel est partagé avec les villages de Kantinko, Mambigné, Diaffar, Kariatte, etc. A Kourel les femmes sont interdites d'accès, mais il est toléré de collecter ou de ramasser du bois mort à proximité de la forêt. Mais il ne faut pas prendre plus que ce dont on a besoin, sinon on risque d'entendre une voix invisible qui te dira « *limites toi à ce que tu dois prendre et penses aux autres* ».

► Le Sandiaye

Le *Sandiaye* est une protection des arbres fruitiers, de la palmeraie, des champs agricoles à l'image du Khitong. Il consiste à attacher des amulettes comme les plumes de poules, etc.

► Les Doobong, «écolaye, Tounkouméré, kortaye, yonnaye de Mambigné

sont aussi utilisés comme « *le Sandiaye* » dans la protection des champs agricoles, la palmeraie, les arbres fruitiers.

Aussi il faut noter que dans la partie fluviale il existe dans le fond de l'eau une grosse « pierre » qui bloque les filets des pêcheurs qui surexploitent la ressource halieutique après une mise en garde (avertissement). ...

► Kankourang de Mambigné

Le Kankourang est présent dans le village de Mambigné et sort généralement pendant la saison des pluies lors des cérémonies de circoncision des jeunes garçons. Cette pratique est certainement importée par les Mandingues.

► Totem et sacralité des animaux à Mambigné

En dépit de la forte présence d'animaux comme les crocodiles, les animaux ne sont pas considérés comme sacrés dans le village. Il y a également beaucoup de vautours qui ne sont pas tués mais ne sont pas considérés comme sacrés.

Il faut noter que l'APAC de Koureye disposait des Hippopotames, une grenouille et un très grand python comme animaux totems qui ont été délocalisés pour des problèmes de salinité accrue, de la disparition de la mangrove et de la déforestation de la partie terrestre de l'APAC. Ces totems ne se sentaient pas en sécurité. Ces animaux totems ont servi à la rentabilité des terres rizicoles, de la protection contre l'exploitation abusive des ressources halieutiques, et à la lutte contre les feux de brousse dans l'APAC.

Il existe une espèce de *ditax* (*Detarium senegalense*) qui est connue et non consommable. La consommation du fruit est interdite car pouvant causer des nausées suivies suivie

parfois de la mort. Le fruit non comestible est perceptible à travers le comportement des animaux à son égard. Selon l'assertion suivante : « *un fruit non consommé par les singes il faut l'éviter* ». A part ce fruit, tous les fruits et les arbres ne font l'objet d'aucun interdit social.

B) Le village de Djiragone Kariat

→ **Présentation** : Djiragone Kariat est un village situé dans la commune et chef-lieu d'arrondissement de Bona.

Les femmes ne font pas d'activités liées à l'exploitation des ressources de la mangrove, car les palétuviers ont disparu. Les femmes sont principalement dans le maraîchage, la riziculture.

→ Les sites sacrés et les expressions culturelles répertoriés :

- ▶ **Djéndjabouré** est le nom donné à la forêt sacrée des hommes de Djiraguone. Tous les habitants des différents quartiers ont le même site sacré dénommé Djéndjabouré. Le dernier rite d'initiation a eu lieu en 2014, et est précédé de celui de 1994 et de 1984, soit un écart temporel de 20 ans. La consommation des fruits forestiers par les étrangers est interdite surtout ceux venant hors du village. Mais pour les autochtones, elle n'est pas interdite.

C) Le village de Djiragone Kantinko

→ **Présentation** : Djiragone Kantinko est un village situé dans la commune et chef-lieu d'arrondissement de Bona

→ Les sites sacrés et les expressions culturelles répertoriés :

- ▶ **Djédjimbouré** est le nom donné à la forêt sacrée des hommes : l'accès à proximité du site est interdit aux femmes.
- ▶ **Arbres sacrés** : il y a deux arbres sacrés dans le village de Djiragone Kantinko. Il y a un arbre sacré situé dans le village qui ne doit être touché par quiconque. Le fait de toucher juste l'arbre entraîne des étourdissements. Seul le gestionnaire appartenant à la famille de cet arbre sacré peut soigner le contrevenant (en soufflant juste dans l'oreille).
- ▶ **Aussi, Dooféé** est un arbre sacré sous forme de baobab, dont quiconque mange ses fruits peut avoir un ballonnement du ventre avant tomber malade. Tout le monde est au courant qu'il ne faut pas manger les fruits venant de cet arbre dans le village et environs.
- ▶ **Totem** : Il n'y a pas de poissons ou animaux interdits pour la pêche et la conso

3.2.2 L'APAC de Badala

A) Le village de Bona

→ **Présentation** : Le village de Bona, chef de de commune et d'arrondissement dans le département de Bounkiling, région de Sédhiou. Les habitants de Bona sont issus de l'empire du Gabou et seraient également originaires de Guinée-Bissau. L'ensemble des Diolas du Fogny forme la même ethnie. Selon le chef de village de Bona « *la tradition a perdu de sa puissance à cause de l'Islam qui interdit la consommation de l'alcool, du vin, des sacrifices païens... Avec l'Islam on ne peut plus immoler des bœufs dans les sites sacrés.* ». Fodé Kaba et Ahoune Sané ont islamisé fortement les Diolas Djiragone.

→ Les sites sacrés et les expressions culturelles répertoriés :

▶ Totem

« *Tout individu a son animal spirituel ou Kawoumeu, certains c'est l'hygiène, d'autres le serpent, et même le dragon* ». Les Kaawoumeu sont cachés dans la forêt et seules les personnes disposant de connaissances ésotériques peuvent le savoir.

▶ Le fromager sacré de Bona

Le « *Baantong* » désignant le vieil arbre en Socé et « *Boussanaap* » en Diola. Il s'agit d'un vieux fromager. L'accès est libre pour tout le monde sans discrimination de sexe, les femmes peuvent y accéder afin de faire des bains mystiques. Le site abrite un géant serpent et gardien du site. A proximité aussi, il y a un refuge de caïmans qui ne sont pas considérés comme sacrés mais ils ne sont pas chassés par les hommes.

▶ Kankourang de Bona

Le Kankourang est présent dans le village de Mambigné et sort généralement pendant la saison des pluies et lors des cérémonies de la circoncision des jeunes garçons. Cette pratique est certainement importée par les Mandingues.

▶ Le bois sacré des hommes de Bona

L'initiation des hommes débute d'abord au bord de la place dédiée au « *Baantong* » ou *Boussanaap*. L'initiation ou *foutampap* en Diola était organisée avec tous les habitants de Bona de 1974, 1980, 1987.

Puis les autres quartiers comme Bona Manding ont commencé à faire leurs propres initiations en 2022. L'initiation commence par des prières et des sacrifices auprès de l'arbre sacré.

▶ Kéléfaya

était un ancien puits sacré qui fut creusé par le Grand Guerrier Kéléfa SANE qui était de transit à proximité du village de Kamangouba. Ce site a disparu pratiquement et personne ne s'y rend plus. Il a été impacté par l'ensablement des rizières.

► Le « Essounaye »

qui était un site dans la partie Est de l'APAC où on entendait des sons de Tam-tam et des chansons. Ces sons servaient d'informations prévisibles pour des événements heureux ou malheureux qui se produiront dans la zone.

B) Le village de Kama Ngouba

→ **Présentation** : Le village est situé dans la Commune et chef-lieu d'arrondissement de Bona. Il est composé de quelques sites sacrés. Mais ne dispose pas de puits sacrés ou de points d'eau, ni d'arbres sacrés. Aussi les rituels de prière pour l'hivernage ont également disparu avec la forte présence de l'Islam.

→ Les sites sacrés et les expressions culturelles répertoriés :

► L'esprit : La réincarnation chez les Diolas ou le Kawoumeu de Kama Ngouba

Il y a une forte croyance ancrée chez les Diolas qui concerne la réincarnation du Kawoumeu. Le « Kawoumeu » c'est-à-dire deux âmes ou deux esprits, évoque que l'individu vit dans deux corps séparés. Le corps physique et le corps incarné par un animal fétiche présent dans la forêt. Il existe une forte corrélation entre les deux esprits et les deux corps. S'il arrive que l'un soit blessé ou tué, la conséquence sera visible pour l'autre.

Le Kawoumeu est souvent représenté par un animal comme le serpent, le varan, le vautour, le singe. Très souvent le Kawoumeu des hommes est représenté par la force physique comme par le singe tandis que les femmes sont représentées par les varans et les serpents.

Il est formellement interdit de brûler la forêt ou de tuer ces animaux car sa réincarnation en personne serait également affectée. Si on tue ou blesse un animal, on tue la personne réincarnée d'où leurs sacralités.

► **Bougouteup de Kama Ngouba**, est l'esprit du fleuve près du village de Kama Ngouba. Il s'agit du repère d'eau d'un génie qui se manifeste par un tourbillon assez puissant. Il s'agit d'un trou où vit le génie maléfique. Ce génie protège le fleuve c'est pourquoi il est interdit d'accéder à la place aussi bien par les pêcheurs que les voyageurs.

Toutefois, il n'y a pas d'interdiction de pêcher les poissons dans les contrées, tous les poissons sont pêchés et consommés dans le village.

► **Le bois sacré des hommes ou « Karan nkak kékou niinék » de Kama Ngouba** : est le lieu d'initiation exclusif des hommes. L'accès des femmes au site est formellement interdit pendant ou après l'initiation. Même les fruits issus de la forêt des hommes sont prohibés pour la consommation.

Le bois sacré des femmes ou « Karan nkak kékousékak » est également interdit pour les hommes. La dernière fois qu'elle a été organisée est l'année 1998. Actuellement, deux réunions se sont tenues afin de décider de la date pour organiser le rituel. Une première réunion est uniquement composée des femmes du village afin de décider de l'organisation. La deuxième réunion a consisté à solliciter la bénédiction des hommes (agenouillement des femmes, don de la cola, prières avant et après la cérémonie) et de

leurs demander l'autorisation de fixer une date et d'organiser l'initiation des femmes. Les hommes choisissent la période adéquate en fonction des prières spirituelles.

- ▶ **L'hippopotame sacré du fleuve ou Yorey Erenda de Kama Ngouba**, est un grand hippopotame sacré. C'est la famille Goudiabyounda de Djiragone Kantinko qui s'occupe de l'animal. Le lait de cet hippopotame est riche de vertus et est mystique. Il est interdit à cette famille de consommer le lait. Si l'animal se fâche, l'accès au fleuve est interdit pour tout le monde. Il est formellement interdit de tuer l'hippopotame. L'animal est connu partout dans les villages de Djafar.

3.2.3 L'APAC de Kamite

A) Le village de Bissary Kansoye

→ **Présentation** : Bissary Kansoye est un village de la Commune de Inor dans l'arrondissement de Bona.

→ **Les sites sacrés et les expressions culturelles répertoriés :**

▶ **Les Bois sacrés des hommes et des femmes de Bissary Kansoye**

Dans le village de Bissari Kansoye, il existe un bois sacré « *Karén nga* » pour les femmes et un bois sacré aussi pour les hommes. Le dernier rituel des femmes était récent en 2019. Le bois sacré des femmes s'appelle « *Gnaaka* ». L'accès des forêts sacrées est exclusif pour les deux sexes. Il est interdit aux hommes non-initiés, aux femmes en âge de procréer et aux petites filles l'accès aux forêts sacrées. Le Fuutam ou l'initiation est uniquement réservé aux hommes.

▶ **Saamiron de Bissary Kansoye**

Le Saamiron est un site sacré qui se trouve dans l'eau à proximité du village et appartient à nos anciens. C'est la famille Sané qui assure la gestion du site sacré. A Saamiron les animaux sauvages comme les crocodiles y évoluent c'est pourquoi il est interdit de tuer ces bêtes sauvages. L'accès à ce site est totalement interdit aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

B) Le village de Sédek

→ **Présentation** : Sédek est un village de la commune de Kandion Mangana, arrondissement de Bona, département de Bounkiling.

→ **Les sites sacrés et les expressions culturelles répertoriés :**

▶ **L'île sacrée de Sabaadj de Sédeck**

Saabadj est une île sacrée située à proximité du village de Sédek. L'île est possédée par des forces surnaturelles qui offrent des légumes comme l'aubergine, le piment, le bissap, des fruits de *Ziziphus mucronata* (sidém). Il est interdit de surexploiter les bienfaits présents dans le site car il y a toujours une voix invisible qui rappelle les consignes de ne pas prendre au-delà de ce qui est nécessaire. Aussi, dans les règles d'exploitation des ressources de l'île, il était interdit de bailler au moment de la coupe

des fruits sauvages ou des légumes. En cas de non-respect de ces consignes, la sanction était une déformation de la mâchoire. Les femmes, les hommes et les enfants pouvaient accéder à ce site tous les jours sauf tardivement le soir.

► Les Bois sacrés des hommes et des femmes de Sédek

Dans le village de Sédek, il existe un bois sacré **Karéna Kékousékak** pour les femmes et un bois sacré pour les hommes **Karéna Foutampeu**. Le bois sacré des femmes est à proximité des champs de riz exploités par les femmes. L'accès des bois sacrés est spécifique pour chaque sexe avec le respect strict des interdits. Il est toléré d'exploiter les ressources naturelles à proximité du site même pour un non initié. Par contre, au moment du « *Leul* » il est formellement interdit à un non initié d'accéder à la forêt.

La préservation de ces forêts a permis de densifier la végétation et de ne pas faciliter ainsi l'accès, mais aussi la coupe du bois.

A Sedek les fruits issus du bois sacré ne sont pas interdits pour la consommation. Il s'agit principalement du fruit du *Parkia biglobosa* (Gnoul).

3.3 Les Aires cultures du Delta du Sine Saloum

Les pratiques culturelles et les modes d'expressions qui ont été recensés dans le Delta du Sine Saloum se situent dans l'AMP de Bamboung, l'AMP de Sokone, la RNC Palmarin et l'APAC de Kolou Ndig.

3.3.1 L'AMP de Bamboung

A) Les villages de Soukouta et de Toubacouta

→ **Présentation** : Le village de Soukouta fait partie d'un ensemble de quartiers de la commune de Toubacouta. Il est l'un des plus anciens sites du delta du Saloum. Les premiers habitants sont originaires de ce quartier et ils seraient installés depuis des siècles avec les familles, Diamé, Mané, Ndongo etc. Comme partout dans le Delta du Sine Saloum, on note un brassage culturel et ethnique entre les Mandingues et les Sérères Niominka. Les femmes sont dans la cueillette, la transformation et la commercialisation des produits ostréicoles, le maraîchage, la production agricole, ainsi que le petit commerce.

→ Les sites sacrés et les expressions culturelles répertoriés :

- **Les sites hantés Bétenty** ces sites sont matérialisés par des fosses dans la mangrove où il est interdit de pêcher. Des Totem où on note la protection des animaux, des eaux et des poissons sont notés dans quelques endroits.
- **Le Kankourang** qui permet également de protéger l'environnement est toujours pratiqué dans la zone.



©Marius Niaga

Photo 6 : Fétiche de protection de l'environnement (Kankourang). Crédit photo : ©Marius Niaga

► Rituel dans les mangroves

A Soukouta, en début de saison des pluies des prières accompagnées de plats de bouillie africaine (lakh) est versée au bord de la mer ou cours d'eau pour la protection de la population et de la mer. Il faut noter la présence d'une bande de mangrove sacré dénommée NDiassibal.

B) Les villages de Néma Bah et de Dassilamé Sérère

→ **Présentation** : Néma Bah et Dassilamé sont des villages de la commune et chef-lieu d'arrondissement de Toubacouta, département de Foundiougne, région de Fatick

→ Les sites sacrés et les expressions culturelles répertoriés :

► La source d'eau sacrée de Baye Saloum de Néma Ba :

A Néma Bah, on constate l'existence d'une source d'eau dans la vasière en mer, visitée comme lieu de prière. On ne doit rien y prélever, aussi bien les femmes que les hommes. La visite des lieux est restreinte durant certaines heures de la journée. Tandis qu'à Dassilamé Sérère, on note la source d'eau communément appelée Guidola qui est une source d'eau où El'hadj Cheikh Omar F. TALL a fait ses ablutions. Elle est devenue un lieu de prière.

► Le monticule de NDiathkane de Néma Bah :

Monticule au milieu de la mangrove qui sert de site de prière. L'accès des enfants à ce lieu est interdit lorsque le soleil est aux zénith « Ndiolor ». A Dassilamaé Sérère on signale aussi l'île de Bora considéré comme un lieu de prières, mais aussi une île de retrouvaille pour régler les problèmes par les anciens.

- ▶ **Les Bolongs sacrés de Nkololah** et de **Somanodiakh de Néma Bah** sont des espaces de mangrove qui servent de repos biologique, car c'est non seulement un milieu de demande de bénédictions mais aussi il ne doit être fréquenté que les lundis et jeudis pour le premier. Alors que **le bolong de Somanodiakh** est une mangrove pour la sollicitation de faveurs et qui ne doit pas être fréquenté les lundis et vendredis. La cueillette des huîtres y est permise, mais dès qu'on dépasse une certaine quantité des événements mystiques se manifestent (houle ou vent violent par exemple).

A Dassilamé Sérère, on note également un **bolong situé entre Dassilame** et **Sipo** une zone dont l'accès est interdit aussi bien pour les hommes que les femmes.

C) Le village de Missirah

→ **Présentation** : Missirah est un village de la commune et chef-lieu d'arrondissement de Toubacouta, département de Foundiougne, région de Fatick

40

→ Les sites sacrés et les expressions culturelles répertoriés :

- ▶ **Le bolong de Maniokolah de Missirah** : site situé entre Néma Bah et Miisirah. Le site est interdit aux nouvelles mariées. Le ramassage des arches (pagnes) est cependant permis.
- ▶ **Le bolong de Dioumbal** : La cueillette des huîtres y est permise, mais dès qu'on dépasse une certaine quantité des événements bizarres (houle ou vent violent, tourbillons par exemple).

3.3.2 L'AMP de Sokone

Les villages de Bambougar Malick Ndiaye (Commune de Diossong Arrondissement de Djilor Passy), Sangako (Commune de Toubacouta et Arrondissement de Toubacouta) et Sadio Counda (Commune de Toubacouta, arrondissement de Toubacouta)

- ▶ A **Sokone**, il y a le projet d'APAC de Baa Gourmé considéré comme un site où il est interdit de couper la paille pour couvrir la case. Celui qui enfreint cette consigne subira une sanction qui se traduit par l'incendie de sa case.
- ▶ A **Bambougar**, il faut constater la présence d'une forêt sacrée de Baa goumé qui abrite des hyènes. Il est interdit dans cette forêt de prélever les pailles. Sans autorisation préalable, les toitures de cases faites à partir de la paille récoltée dans cette forêt prennent feu.
- ▶ **Tangola** : lieu de séjours des génies (Rapp /pangol) dans le bolong.

3.3.3 La RNC de Palmarin

Les villages de Ngalou (Commune de Palmarin arrondissement Fimela département de Fatick) et de Palmarin (commune du même nom et Arrondissement de Fimela)

→ Les sites sacrés et les expressions culturelles répertoriés :

- ▶ **Les « Bois sacrés de Palmarin »** sont des sites traditionnels au nombre de 47 lieux recensés : Balfagni, Djokholo, Mbarkassou, Ngikitch, etc. Ils sont accessibles aussi bien pour les hommes que pour les femmes avec des jours de préférence (lundi, mardi et mercredi sont les jours de sollicitation (prières).
- ▶ **Le puit sacré Mama NGueth** est un puit sacré occupé par le génie du même nom, autrefois très vénéré par les populations. C'était un lieu de sacrifices et de prières de différentes raisons. Cette vénération s'estompe de plus en plus. Mama NGueth fait penser à Mame Coumba Bang à Saint-Louis et Mame Coumba Castel à Gorée.

3.3.4 L'APAC de Kolou Ndiig

A) Les villages de Djilor Djidjack et Fimela

Dans le village de Djilor Djidjack Chef-lieu de la Commune du même dans l'arrondissement de Fimela, il a été dénombré les sites suivants :

→ Les sites sacrés et les expressions culturelles répertoriés :

- ▶ **Took o Mag /Katamag ou Ardo Sow** (autre rive) : il s'agit d'une île située en face de Djilor sous la protection du Génie Ardo Sow. Site de sécurisation des biens de la population.
- ▶ **Kollou Ndig** : Forêt de l'APAC de Djilor. Prières effectuées par les hommes pour avoir une bonne pluviométrie en début d'hivernage. Site pour les circoncis.

B) Le village de Simal

(Commune chef-lieu d'arrondissement de Fimela) et l'île de Mar Fafaco (Commune chef-lieu d'arrondissement de Fimela)

Ces deux sites ont fait l'objet d'un recensement des pratiques et des sites traditionnels.

→ Les sites sacrés et les expressions culturelles répertoriés :

A Simal, les sites et les pratiques répertoriés sont les suivants :

- ▶ **Les Hyènes de Diakhanor** : il est interdit formellement de tuer les hyènes car l'abattage de ce carnivore sauvage attire un (ou des) malheur (s) dans le village.

Dans l'île de Mar Fafaco, on dénombre les sites ou les pratiques culturels suivants :

- ▶ **La vasière traditionnelle de Guis** : site de ramassage des arches (pagnes)

IV. ANALYSE DES PRATIQUES TRADITIONNELLES DE GESTION DES ÉCOSYSTÈMES DE MANGROVE

Il ressort des différents terrains que les pratiques culturelles et les connaissances traditionnelles endogènes sont pluri-formes. Pour analyser ces pratiques traditionnelles et leurs liens avec l'écosystème des mangroves, il est important de les mettre en exergue avec les systèmes de croyances et religieux, les modes d'organisation sociale, les normes sociales et les interdits etc.

4.1 Les systèmes de croyances et de religiosités des sociétés égalitaires

La production de savoirs et de connaissances endogènes est le résultat d'une interaction entre l'Homme et son milieu d'évolution naturelle. Le caractère divin que l'on a toujours conféré à la nature par les hommes est le soubassement de ces formes de connaissances traditionnelles. De la médecine traditionnelle, à l'astrologie, aux séries de connaissances empiriques sur les phénomènes physiques (vent, pluie, poussière), il existe une certaine singularité de croyances religieuses dans les sociétés Diolas et Sérères.

Chez les Diolas du Fogny comme ceux du Blouf la perception et l'interprétation de la vie humaine se manifeste à travers l'esprit du Kawoumeu. Autrement dit, l'homme a une double âme : celle qui se manifeste à l'état physique par le corps et vivant socialement avec la communauté et l'esprit incarné par la nature (arbre, animal, mangrove, lamantin, etc.). Ces deux mondes ou univers de la nature et de la société sont imbriqués formant ainsi un équilibre tout à fait cohérent.

Dans le village de Tendouck appartenant à l'APAC de Kawawana, la relation entre le monde des esprits et la société se manifeste à travers le Beukine (case). Les doléances, les prières et les sacrifices (immoler un bœuf noir, verser du vin de palme, coq) pour avoir de bonnes moissons de riz, ou bien pour prévenir une maladie s'effectuent dans le Beukine.

Dans le Delta du Sine Saloum l'esprit de Sangomar ou le génie de protection est omniprésent dans les systèmes de croyances. De Djifer à Palmarin Ngalou, l'histoire et les récits légendaires sur la créature peuplant entre la partie continentale et les îles de Dionewar, Niodior sont largement partagés par les communautés.

Ces formes de croyances traditionnelles sont intrinsèquement liées aux éléments de la nature. Surtout elles déterminent les modes de comportements vis-à-vis des uns des autres mais aussi de l'écosystème naturel des mangroves. Au-delà de la fonction de subsistance qu'elle procure, l'écosystème des mangroves tout comme les forêts

sacrées, sont des espaces naturels à caractère religieux (Cormier-Salem, 2000) évoque justement ces interactions entre l'écologie et la société comme étant inscrites dans des logiques de reproduction sociale, de maintien de la tradition, du contrôle et de la valorisation des ressources.

Dans la suite de ce travail nous allons entreprendre de trouver des explications et intérêts de ces différents interdits sur la mangrove dans ces sites du Sine-Saloum et de la Casamance. Ces mesures quoique endogènes semblent trouver des explications scientifiques. Car (BA, 2019) disait que « *...les savoirs savants élaborés dans un cadre scientifique dépendent des expériences. C'est de cette même façon que les savoirs vernaculaires nécessiteraient des situations d'expériences.* » Et les résultats issus de ces interdits endogènes étaient et contribuent de nos jours à la protection de la biodiversité de la mangrove.

→ **Exploitation rationnelle des ressources naturelles (RN) par quantifications**

Le « Panier de Moundé » du nom d'un village dans le Sine Saloum était utilisé pour faire une distribution quantifiée par les femmes récolteuses de fruits de mer. Et cet instrument permettait de faire une exploitation raisonnée des ressources halieutiques de la mangrove dans l'équité. Et ces quantités semblaient être destinées aux consommations familiales. Donc il y'a une absence du mercantilisme et une appartenance communautaire de la ressource naturelle. Et à travers ce « Panier de Moundé » c'est une éducation à se soucier de son prochain et de réserver une partie des ressources naturelles pour le futur.

Le deuxième aspect non moins important du « Panier de Moundé » est sa provenance. En effet, cet instrument traditionnel de mesure est produit à partir des feuilles de rônier (*Borassus aethipium*). Ne serait-ce que pour cette utilité entre autres, le palmier rônier reste important pour les familles du Sine Saloum et de la Casamance où il est utilisé parfois dans la confection des plafonds traditionnels en Casamance, des objets d'art comme des lits et chaises pliantes etc.



©Marius Niaga

Photo 7 : Panier de Moundé pour trier les arches pendant la récolte. Crédit photo : ©Yakhya Guèye

Le bolong de NDombali est caractérisé par le fait qu'il est interdit aux femmes et pêcheurs étrangers de fréquenter ledit cours d'eau. Seuls les hommes du village peuvent le fréquenter. Cette restriction d'activités dans ce bolong contribue à la rationalisation de l'exploitation de la ressource en général et des fruits de mer en particulier. Le site devient par devers cet aspect une nurserie et un lieu de reconstitution du stock qui pourra alimenter les bolongs non interdits aux femmes.

Le bolong de Dioumbal à Missirah dans l'AMP de Bamboung : il est permis de pêcher ou cueillir des fruits de mer dans cette mangrove. Mais dès que le pêcheur ou les femmes dépassent une certaine quantité, des phénomènes bizarres apparaissent sous forme de tourbillons, houle, ou tempête, ... Ces événements bizarres entraînent l'arrêt de la pêche et/ou cueillette.

Nous voyons que ces restrictions peuvent parfois trouver des explications quasi-scientifiques. Le fait de ne pas dépasser certaines quantités permet de ne pas épuiser les ressources. Et par exemple, le Panier de Moundé tel que fabriqué permet de sauver les fruits de mer juvéniles qui passeraient par les trous du fond du panier.

L'interdiction d'accès à certaines mangroves permet de :

- Eviter les nuisances sonores et les pollutions qui proviendraient des fuites d'hydrocarbures des moteurs des embarcations.
- Eviter de perturber les ressources halieutiques qui seraient dans des périodes de reproduction ou de disperser les produits de la nurserie.

→ Exploitation rationnelle des RN par calendrier d'activités

Il existe des bolongs ou mangroves dont l'accès n'est accordé que durant certains jours de la semaine. Ainsi dans les bolongs sacrés de Nkololah et de Somanodiakh les fréquentations sont réglementées. Pour la mangrove de Kkololah les activités de cueillette sont permises les lundi et jeudi et pour Somanodiakh l'accès est accordé pour les lundi et vendredi. Les fréquentations de ces 2 sites de mangrove se font durant la moitié de la semaine. Ainsi les 4 autres jours sont réservés au repos et à la quiétude.

L'explication scientifique et inconsciente ou pas, pourrait être la réduction de la pression anthropique sur les ressources naturelles des mangroves.

→ Exploitation rationnelle des Ressources naturelles (RN) par refus de culpabilité

Au bolong de Pékheutouwo à l'île de Boune dans l'AMP de KBK, l'accès est interdit à tous car certaines ressources halieutiques incarnent ou sont des totems de certaines familles de l'île. Certains animaux totem ne seront jamais tués dans certaines localités car ils sont des incarnations ou réincarnations animales de certaines personnes appartenant à des familles bien déclinées. Et blesser, tuer, maltraiter, un animal totem revient à faire de mêmes actes à un membre de cette famille. Ainsi, pour éviter d'éventuels conflits entre familles, certaines espèces animales sont en l'abri de toute exactions ou braconnage. Donc la 'totémisation' conduit à :

- Un rapprochement de l'humain à l'animal avec une conséquence de veiller à ne pas attenter à la vie de l'animal.
- Une finalité indirecte de protection de l'espèce animale au même titre que la vie humaine.

Il ne faudrait pas occulter le fait que les sociétés africaines étaient considérées comme "primitives" ou "sauvages", car elles vivaient tout simplement dans les forêts et en harmonie avec celles-ci. Cette culture, malgré sa déperdition, persiste certainement à travers ces totems et permet de lutter passivement contre le braconnage ou la pêche de certaines espèces animales ou halieutiques.

→ Exploitation rationnelle des RN par un environnement mystique

L'hippopotame sacré du fleuve ou Yorey Erenda. Il est dit que, si l'animal se fâche, l'accès au fleuve est interdit pour tout le monde. Il est formellement interdit de tuer l'hippopotame. L'animal est connu partout dans les villages de Djafar APAC de Kamite.

Le Bougouteup ou esprit du fleuve du village de Kama Ngouda dans l'APAC de Badala, qui est un génie protecteur du bolong. Ce génie interdit le bolong par des manifestations bizarres comme des voix d'enfants qu'on ne voit pas.

Le bolong de Badjapour à Mangagoulack dans l'APAC de Kawawana n'est fréquenté que par des hommes. C'est le lieu de coupe de bois destiné aux activités durant l'initiation des hommes.

Ces effets mystiques sont craints par des peuples autochtones et contribuent pleinement à la préservation de ces mangroves. Lesquelles occupées par des esprits mystiques constituent, inconsciemment certes, des lieux de repos biologique pour les ressources naturelles. En plus ces mangroves seront préservées des nuisances sonores et des pollutions pouvant émaner des engins de navigation sur les cours d'eau.

→ Interdiction d'exploitation des RN par le (s) caractère(s) sacré(s) du (des) lieu (x)

Des lieux ou bolongs intégralement sacrés sont observés dans les différentes zones d'étude. Ainsi le Djinabou ou Mitidj de l'APAC de Kawawana est un bolong dont l'accès est permis à tous. Cependant aucune exploitation des produits halieutiques n'est autorisée dans cette mangrove.

De même dans le village de Boun dans l'AMP de KBK en Casamance, dans les mangroves de Pékhentouwou, de Séwégouna, de Thioukoupène et de Mamakoumayiin, les accès sont strictement interdits à tous et à n'importe quelle période. Ces mangroves hébergent des poissons qui sont des totems qui incarnent les âmes des certaines personnes des familles du village.

Les bolongs de Hilol et de Couba dans l'AMP de KBK présentent des mangroves qui hébergent des poissons (Barracuda, Carpe, etc.) qui sont aussi des totems de familles. De même les activités de pêche et/ou de cueillette de fruits de mer y sont interdites du fait des présences de ces ressources halieutiques qui incarneraient certaines personnes des familles de ces villages.

Donc ce sont des mangroves dont l'exploitation des ressources est intégralement interdite, elles peuvent ainsi être considérées comme des espaces strictement conservés.

→ Mangrove de libre accès

Ce sont des mangroves où aucune restriction n'est notée. Dans ce groupe nous enregistrons la plupart des bolongs sans esprit mystique ou sans poissons ou animaux totems de famille ou personne. D'autres mangroves malgré la présence d'un fétiche ou d'esprit mystique sont malgré tout, ouvertes à toute personne et sans restriction temporaire. (Heure ou jour). C'est le cas des mangroves de l'AMP de Sokone, de Bamboung à Dassilamé, Sangako etc.

→ Bolongs propriété privée de famille

Très rares, mais des mangroves appartenant à des familles sont observées dans le Bliss Kassa. Et, il revient aux dites familles d'accorder l'accès, à qui elles veulent, à ces lieux. Parfois ces familles peuvent décider de fermer pour une période allant des semaines à des mois leurs mangroves. Cette variété de site est libre d'accès pour la famille propriétaire mais d'accès limité pour les personnes non-membres de cette famille.

Ces aspects de mangroves d'accès libre, restrictif, ou interdit rappellent "maladroitement" le système de zonation que nous pouvons matérialiser par le tableau suivant :

Tableau 3 : Zonage traditionnel des formes d'exploitation et d'accès dans les mangroves (Source : Données compilées par les auteurs)

Type du lieu selon l'accès	Localité (exemple)	Méthode de privation	Interprétation et relations avec la protection de la Mangrove
Zone de libre accès	AMP Bamboung: Missirah, Néma Bah, Sangako AMP Sokone : Sadiocounda, RNC de Palmarin: toutes les mangroves	Aucune	Lieux de libre activité qui sont parfois hors de portée de la communauté et deviennent une convoitise ou confrontés à de fortes pressions anthropiques autochtones et souvent allochtones.
Zone d'accès contrôlé	AMP KBK: dans le Bliss ; AMP KBF: Thiobon	Limitation de quantité des ressources récoltées individuellement ; Esprit mystique ou génie en charge de menacer en cas de cueillette ou prise excessive ou non autorisée.	Culture d'un communautarisme au sein de la population autour des ressources naturelles ; Interdiction d'abus sur les ressources naturelles ; Bologns appartenant à autrui à respecter.
Zone d'accès limité	APAC de Kamite: Djafar AMP KBF : MLomp	Présence génie protecteur qui interdit en cas de courroux ; Certains poissons totems à éviter.	Restriction de la pêche engendre une exploitation rationnelle et raisonnée,
Zone strictement interdite d'accès	AMP KBK: Couba, Hilol, Boun. AMP Bamboung: Néma Bah. APAC Kawawana: Mangagoulack	Totems représentés par des ressources halieutiques ; Esprits mystiques ou génies protecteurs du site ; Activité liée à la coupe de bois pour initiation hommes	Absence de la nuisance sonore que peut causer l'Homme ou le bruit des moteurs hors-bord ; Absence de nuisance olfactive des huiles des moteurs sur la mangrove et les ressources halieutiques. MILIEU INTEGRAL PROTEGE NURSERIE OU ZONE DE STOCKAGE

4.2 Les organisations sociales et la construction des connaissances endogènes

Les modes de connaissances et de savoirs traditionnels sur la gestion de l'écosystème des mangroves sont culturellement et socialement construits à travers des rapports de genre, de classes d'âges et de lignages.

Dans les sociétés de types égalitaires comme les Diolas ou les Sérères, la nature et la société sont intimement imbriquées au modèle de l'organisation sociale. Les systèmes de croyances et d'idéologie, la construction des mythes, des récits, sont autant d'éléments qui organisent et codifient les institutions familiales, religieuses, économiques etc. Même si ces sociétés sont de types égalitaires au regard de l'absence d'ordre politique ou de stratification sociale, il n'en demeure pas moins qu'elles sont régies par des modèles de hiérarchies selon le groupe d'âge ou de sexe.

En Casamance, les femmes âgées sont les détentrices de savoirs ancestraux et les gardiennes de la tradition d'où un respect envers leurs statuts. Dans les anciens territoires du Fogny, du Blouf et des îles Karones, les aînées sont les véritables actrices intergénérationnelles et de transmission des savoirs ancestraux. Il faut savoir que dans ces sociétés, l'acquisition de connaissances et la pratique de certains rites sont déterminées par l'âge biologique et social. Celles qui font le rituel de protection Ebiroy à Brindiago, Bona, Mangagoulack sont souvent des femmes âgées dévêtues et chantant des chants mystiques.

Dans le village de Kantinko (APAC de Kourey) la cérémonie avant l'initiation Karengak des hommes et des femmes Bounkal est essentiellement organisée par les femmes. Il s'agit d'un breuvage à base d'herbe venant de la forêt de Kareng rajoutée avec du mil bouilli et du riz dans un canari destiné aux futurs initiés par les femmes.

Dans l'espace privé, les femmes à Bissari Kansoye attachent souvent des marmites ou des pilons vétustes dans la cour et les chambres afin de conjurer les mauvais sorts.

Dans le Sine Saloum, les femmes jouent un rôle central entre le monde des esprits et celui des humains. Les femmes ont acquis des connaissances sur les bienfaits et les vertus de certaines plantes médicinales, des écorces, des feuilles.

4.3 Les formes d'interdits et de sanctions

Les normes et les règles qui régissent les sites traditionnels renforcent la sacralité des lieux et constituent un système de protection et de conservation des ressources. L'écosystème des mangroves est organisé autour d'un ensemble de règles admises et partagées par tous les acteurs communautaires (hommes, femmes, jeunes filles, jeunes garçons). Les formes d'interdits sont organisées et codifiées en fonction de l'appartenance sexuelle, l'âge social (initié et non initié), l'âge biologique (enfant, adolescence, adulte), la situation matrimoniale (marié, célibataire, divorcé) etc.

Dans le village de Néma Bah (AMP Bamboung) dans le delta du Sine Saloum il existe un site dénommé Somanodjack situé dans les bolongs où il est interdit aux femmes d'accéder certains jours de la semaine notamment les lundis et les vendredis. Également, il est toléré de prélever les huîtres jusqu'à un niveau raisonnable. Le non-

respect de cette règle entraîne des conséquences pour le récalcitrant (entendre des voix invisibles).

On peut dire qu'il existe un certain contrat social de la société entre la nature et les hommes où certains systèmes de valeurs sont reconnus et partagés par les acteurs communautaires à travers le respect strict des règles et de l'application des interdits. Le discrédit ou la transgression des règles entraînent des conséquences pluri-formes allant du bannissement ou de l'ostracisme, aux maladies corporelles, psychologiques et même parfois des sanctions lignagères et générationnelles.

V. RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR L'INTÉGRATION DES SAVOIRS ENDOGENES DANS LES PAG AMP-APAC

5.1 Recommandations d'ordre général

- Reconnaître et adopter les connaissances et les savoirs traditionnels dans les juridiques qui encadrent le secteur des Aires Marines Protégées, mécanismes des Eaux et Forêts, de l'Environnement, etc...
- Harmoniser la gestion des AMP à travers la reconnaissance juridique des APAC dans la conservation et la préservation des ressources de la mangrove.
- Réfléchir au plan national (Ministères de l'éducation nationale, enseignements supérieurs, ...) sur la conception et vulgarisation de modules sur les savoirs endogènes.

5.2 Recommandations spécifiques en vue de l'intégration dans les PAG

Savoirs traditionnels et programme de gouvernance des AMP et des APAC

- Intégrer les connaissances et les savoirs traditionnels dans les textes de comité de gestion dans les AMP de KBK, KBF, RNC Palmarin, Sangomar et Bamboung.
- S'inspirer du modèle de gestion de l'APAC Kawawana qui a mis en place un comité des sages où les femmes des bois sacrés sont systématiquement incluses dans les instances de décision.
- Intégrer et appliquer les sanctions locales (sociétale(s) et/ou générationnelle(s)) dans les règlements intérieurs des AMP et des APAC.

Savoirs traditionnels et programme de restauration et d'aménagement

- Développer des activités de reboisement en ciblant les plantes médicinales et créer des espaces ou des forêts au bénéfice des tradipraticiens et tradipraticiennes dans les aires protégées comme les arbres qui sont menacés de disparition dans les AMP, les APAC et la RNC.
- Protéger certains sites sacrés comme les "Tuur", les arbres sacrés, les puits etc. à travers l'édification de clôtures et de panneaux signalétiques.

- Utiliser les fétiches, les amulettes et autres artefacts pour protéger les sites riches en biodiversité, notamment les plus vulnérables par AMP, APAC, RNC avec la concertation des personnes détentrices de savoirs et les membres des comités de gestion.
- Planter des palmiers et autres espèces (tolérants vis à vis de la salinité) au niveau des lisières des rizières et pour lutter contre la perte d'espaces agricoles par la salinisation.

Savoirs traditionnels et programme de développement de l'écotourisme et culturel

- Favoriser la promotion de l'écotourisme religieux et/ou culturel dans certaines aires culturelles en organisant des visites des sites sacrés, en concertation avec les services techniques concernés (Tourisme, Culture, Environnement, etc.
- Promouvoir les journées culturelles et les patrimoines en créant des espaces d'échange entre les 3 aires culturelles du Delta du Sine Saloum, de Bignona et de Sédhiou. Exemple de la journée culturelle de Kamanah (course de pirogue, tirage de liane) et de Thiobon.
- Définir un cadre de collaboration entre les AMP, les APAC avec les centres socioculturels, pour conserver le patrimoine culturel et historique de certains biens matériels et immatériels (chants, récits, contes etc.). Exemple renforcer le partenariat entre l'AMP de Bamboung et le centre et musée de Toubacouta.

Savoirs traditionnels et programme d'éducation et de sensibilisation

- Intégrer dans les programmes de radios communautaires des émissions sur les savoirs endogènes et leur importance dans la protection de l'environnement.
- Organiser des campagnes de sensibilisation et de communication auprès des écoles et des lycées et utilisant les systèmes de croyances pour promouvoir les bonnes valeurs chez les jeunes.
- Créer un cadre d'appropriation des savoirs endogènes par les structures en charge de l'éducation et /ou de l'enseignement et de l'environnement.

Savoirs traditionnels et Recherche universitaire

- Organiser dans chaque AMP, APAC et RNC des activités de recensement et de cartographie des sites sacrés avec l'implication des universités, des membres de comité de gestion, de l'équipe du conservateur.
- Développer des cadres de recherche et d'études sous l'angle de l'impact et des effets des sites sacrés dans la préservation de l'écosystème des mangroves.
- Encadrer des études scientifiques (mémoires, thèses, articles) auprès des universités UCAD, UAZ, U. Sine Saloum sur les savoirs et les connaissances traditionnelles (cartographie des sites, études en linguistique, en anthropologie culturelle etc.).

CONCLUSION

Porteurs des identités et des traditions ancestrales des communautés qui en sont détentrices, les savoirs endogènes et expressions culturelles sacrées constituent un patrimoine immatériel inestimable. Ces savoir-faire et savoir-être sont caractérisés, dans les zones du Sine Saloum, de Bignona et du Nord-ouest de la région de Sédhiou, par une vie en harmonie avec la nature. En effet, de par leurs cadres de vie, matérialisés par la présence dans les espaces familiaux, d'habitats, de fromagers sauvages, d'arbres fruitiers et d'animaux domestiques, les autochtones naissent et évoluent avec des « gènes » de protection voire de conservation de la biodiversité. Ces éléments culturels séculaires longtemps entretenus par les faits et gestes par des expressions orales secrètes ou non, risquent de disparaître en raison de divers facteurs : (i) la mondialisation tendant à une uniformisation des cultures, (ii) la faiblesse des moyens de documentation systématique ou de mécanismes de transmission et de préservation, (iii) les risques d'expropriation culturelle, les défis de maintien de la confidentialité et du respect des expressions sacrées et secrètes.

Il est ressorti de cette étude que les savoirs endogènes malgré les effets de la colonisation, de l'imposition des religions catholique et islamique, persistent et contribuent grandement à la conservation de la biodiversité. A ce défi de pérennisation des savoirs endogènes les femmes du Sine Saloum, de Bignona et de Sédhiou ont fait montre d'une certaine capacité de résilience vis-à-vis de la disparition de la mangrove ou de la salinisation des sols ou rizière ou tout simplement des effets des changements climatiques, dans leur terroir respectif. Et dans ce rôle de protection de la culture jumelée à l'environnement, les organisations de femmes constituent les centres névralgiques et stratégiques en même temps. En effet, au-delà de la station de protection des villages, les organisations de femmes restent attachées dans les travaux de la terre et celle de la mangrove. Car cette dernière constitue leur principale source de protéine animale quasi quotidienne dont elles ont conscience de l'importance de sa pérennisation.

Conscient que des savoirs endogènes sont encore présents et restent encore très utiles pour ces populations de femmes surtout, au point d'entraîner les effets de syncrétisme religieux dans certaines localités de cette étude, il est nécessaire de :

1. Reconnaître et respecter les droits des communautés à décider des savoirs qu'elles souhaitent partager ou conserver secrets.
2. Prendre en compte les contextes historiques, spirituels et culturels dans lesquels les savoirs faires s'inscrivent.
3. Former les représentants de l'administration aux dynamiques culturelles et à l'éthique du respect des savoirs endogènes.
4. Faire la promotion et la valorisation des savoirs endogènes.
5. Adopter une démarche durable pour les transmissions intergénérationnelles.

La conception d'un recueil des savoirs endogènes et des expressions culturelles sacrées utilisées par les femmes pour la conservation de la mangrove et ainsi lutter contre les changements climatiques, doit se faire de manière participative en tenant compte de l'aspect éthique et durable. Et un tel recueil pourrait être vulgarisé et servir

de modèle pour des initiatives similaires.

BIBLIOGRAPHIE

Akaffou, Y.S.D. (2023). Savoirs endogènes africains et modalités adaptatives aux systèmes éducatifs d'émergence de compétences. *Les Cahier de l'ENSup* 1(7) : 22-33. <https://hal.science/hal-04763122v1>

ANSD (Agence Nationale de Statistique et de Démographie). (2014). Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) 2023, Rapport provisoire, 36 P.

Ba, C. A. A. M. (2019). Quelle place pour les savoirs endogènes dans la lutte contre les changements climatiques ? Des imaginaires alternatifs dans l'estuaire du fleuve Sénégal NAAJ, 1(1). <https://www.revues.scienceafrique.org/naaj/texte/quelle-place-pour-les-savoirs-vernaculaires-endogenes-dans-la-lutte-contre-les-changements-climatiques-des-imaginaires-alternatifs-dans-lestuaire-du-fleuve-senegal/>

Balthazard, B. L. (2006). *Le développement durable face à la puissance publique*, L'Harmattan

CLPA (Conseil Local de Pêche Artisanale) de Djirnda. (2018). Convention Locale pour une Gestion Durable des Ressources halieutiques. Rapport, janvier 2018. 34p

Cormier-Salem, M.C. (1999). « Des littoraux aux limites mouvantes », in Cormier-Salem M. C. (ed), Rivières du Sud, IRD, Paris, 17-30.

Cormier-Salem M.C. (1994). « Dynamique et usages de la mangrove dans les pays des Rivières du Sud (du Sénégal au Sierra Léone) », Actes de l'atelier de travail de Dakar du 8 au 15 mai 1994, ORSTOM éditions, Colloques et Séminaires, Paris, 303 p.

Diéye E.B., Diaw A.T., Sané T & Ndour N. (2013). Dynamique de la mangrove de l'estuaire du Saloum (Sénégal) entre 1972 et 2010. *Cybergeo : European Journal of Geography*. Environnement, Nature, Paysage, document 629.

Diouf S.N. (2013). « Etude de l'effet de la consommation du bois énergie sur la dynamique du peuplement forestier de la mangrove - Cas de la transformation du poisson dans la communauté rurale de Djirnda », Diourbel, UADB,

Diop E.S. (1998). « Contribution à l'élaboration du plan de gestion intégrée de la Réserve de la Biosphère du Delta de Saloum (Sénégal) », Dakar, UCAD-UNESCO-MAB, 86 p.

Eichelsheim, J. L. (2008). La mangrove en Casamance (No 1 ; Les zones humides, p. 21). IDEE Casamance. <https://www.ideecasamance.net/index.php?page=reports>.

Liberski-Bagnoud,, D. (2002). *Les dieux du territoire*. Editions de la Maison des Sciences de l'homme

Marius C. (1985). « Mangrove du Sénégal et de la Gambie : écologie, pédologie, géochimie, mise en valeur et aménagement », ORSTOM édition, Paris-Bondy, 309 p.

Marius C. (1995). « Effet de la sécheresse sur l'évolution des mangroves du Sénégal et de Gambie », *Revue Sécheresse*, No.1, vol. 6, 123-125.

Ndour N. (2005). « Caractérisation et étude de la dynamique des peuplements de mangrove de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (Sénégal) », Dakar, UCAD, 180 p.

Ndour N, Dieng S & Fall M. (2012). « Rôles des mangroves, modes et perspectives de gestion au Delta du Saloum (Sénégal) ». *VertigO- la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 11, Numéro 3 (Février), 15p.

Pondi, J-P. (2011). Repenser le développement à partir des spécificités africaines. Quelques balises. En Jean-Emmanuel Pondi (dir.), *Repenser le développement à partir de l'Afrique*. Afrédit.

ANNEXES

Annexe 1 : Guides d'entretien

Guide (1) d'entretien

Ce guide d'entretien est destiné aux acteurs communautaires religieux (Imam, prêtre, fétichiste).

Message d'introduction :

Bonjour je m'appelle Kader Mané/Marius Niaga nous travaillons pour le compte du projet Natur'ELLES et nous menons une étude de recueils et de collecte des savoirs traditionnels dans les AMP et APAC de votre localité respective. Une telle étude nécessite des moments de discussions et d'échanges avec les acteurs communautaires comme vous. Les informations qui seront émises seront confidentielles et à but scientifique. Nous vous garantissons la stricte confidentialité de vos propos et nous nous engageons à faire usage des contenus de notre échange que dans le cadre du projet.

IDENTIFICATION

Nom :

Prénom :

APAC/AMP

Village

Sexe

Age

Fonction dans la communauté

Statut/Profession :

Localité :

Identification & typologie des savoirs traditionnels

Statut et idéologie de la femme

Quelle est la place de l'homme et de la femme dans la religion et la coutume, tradition ?

L'homme et la femme ont-ils le même statut social ?

Exploitation des ressources et systèmes de croyances

Existent-ils des sites sacrés ou mystiques (exemple baobab) dans votre localité ? Si oui lesquels ?

Au-delà de l'exploitation des ressources de la mangrove, quelle représentation culturelle faite vous de l'écosystème des palétuviers ?

Quelle est la place de la forêt dans la culture Sérère, Joola ou Mandigue ? Et en particulier pour les femmes de votre localité ?

Quelle est la place de la mangrove dans la culture Sérère, Joola ou Mandigue ? Et en particulier pour les femmes de votre localité ? Quelles sont les tailles, les espèces de mollusques, huîtres exploitées par les femmes ? Comment ? à quelle période ?

Quelle est la place de la mer dans la culture Sérère, Joola ou Mandigue ? Et en particulier pour les femmes de votre localité ? Quelles sont les espèces de poissons qui sont pêchés par les hommes ? Si oui quelles sont les techniques utilisées ? Également pour les femmes.

Quelles sont les croyances qui entourent la mangrove ?

Interdit et protection

En tant que femme peut-on accéder à toutes les parties de l'aire ou espace géographique (forêts, mangroves, îles) ? Si non y a-t-il des restrictions horaires ou journaliers dans ces sites ?

Les hommes ont-ils accès à tous les espaces communautaires ?

Y -a-t-il des sites (exemple, îles ou forêt) qui sont interdits pour les hommes et en particulier pour les femmes ? Quels sont ces sites ? Quelles sont les raisons de leurs interdictions ?

Changements sociaux

Quelles sont les menaces qui selon vous affectent la culture Sérère, Joola ou Mandingue ?

Comment voyez-vous sur le long terme l'évolution de votre communauté ?

Quelles sont les solutions pour préserver la culture Sérère, Joola ou Mandingue tout en protégeant l'écosystème et l'environnement ?

Quelles sont les solutions pour préserver la culture Sérère, Joola ou Mandingue tout en préservant l'écosystème et l'environnement ?

Les questions suivantes sont –elles déjà abordées ou sont-elles nécessaires ?

Existe-t-il des interdits anciens (de conservation en particulier) abandonnés

Si oui quels sont-ils

Selon vous que seraient devenues les ressources naturelles de votre terroir si ces interdits (savoirs) anciens étaient conservés et appliqués

Dans votre terroir, quelles sont les relations entre les femmes et les ressources naturelles

Niveau d'adhésion et d'application des connaissances endogènes par les communautés pour conserver les écosystèmes ceci pourrait justifier la pertinence de leur intégration dans le PAG

Canevas de focus groupe

Ce canevas de focus groupe est destiné aux groupements de femmes qui sont actifs dans l'exploitation des ressources de la mangrove. Message d'introduction :

Bonjour je m'appelle Kader Mané/Marius Niaga nous travaillons pour le compte du Projet Natur'ELLES et nous menons une étude de recueils et de collecte des savoirs traditionnels dans les AMP et APAC de votre localité respective. Une telle étude nécessite des moments de discussions et d'échanges avec les acteurs communautaires comme vous. Les informations qui seront émises seront confidentielles et à but scientifique. Nous vous garantissons la stricte confidentialité de vos propos et nous nous engageons à faire usage des contenus de notre échange que dans le cadre du projet.

Identification

Localisation/Lieu.....

Nombre de femmes

Organisation/

Structure

Activités principales.....

Statut et idéologie de la femme

Quelle est la place de l'homme et de la femme dans les sociétés Sérére, Joola, et Mandingue ?

L'homme et la femme ont-ils le même statut social ?

Exploitation des ressources et systèmes de croyances

Existent-ils des sites sacrés ou mystiques (exemple baobab) dans votre localité ? Si oui lesquels ?

Au-delà de l'exploitation des ressources de la mangrove, quelle représentation culturelle faite vous de l'écosystème des palétuviers ?

Quelle est la place de la forêt, de la mangrove, de la mer dans la culture Sérère, Mandingue ? Et en particulier pour les femmes de votre localité ?

Quelles sont les croyances qui entourent la mangrove ?

Interdit et protection

En tant que femme peut-on accéder à toutes les parties de l'aire ou espace géographique (forêts, mangroves, îles) ? Si non y a-t-il des restrictions horaires ou journaliers dans ces sites ?

Les hommes ont-ils accès à tous les espaces communautaires ?

Y -a-t-il des sites (exemple, îles ou forêt) qui sont interdits pour les hommes et en particulier pour les femmes ? Quels sont ces sites ? Quelles sont les raisons de leurs interdictions ?

Changements sociaux

Quelles sont les menaces qui selon vous affectent la culture Sérère, Joola ou Mandingue ?

Comment voyez-vous sur le long terme l'évolution de votre communauté ?

Guide (2) d'entretien Act. Inst.

Ce guide d'entretien est destiné aux acteurs institutionnels au niveau déconcentré comme les conservateurs des APAC, les agents de la DEFCCS, de la DPN, de la DAMCP, les conseillers municipaux membres des commissions environnementales. Message d'introduction :

Bonjour je m'appelle Kader Mané/Marius Niaga nous travaillons pour le compte du projet Natur'ELLES et nous menons une étude de recueils et de collecte des savoirs traditionnels dans les AMP et APAC de votre localité respective. Une telle étude nécessite des moments de discussions et d'échanges avec les acteurs communautaires comme vous. Les informations qui seront émises seront confidentielles et à but scientifique. Nous vous garantissons la stricte confidentialité de vos propos et nous nous engageons à faire usage des contenus de notre échange que dans le cadre du projet.

Identification

Nom.....

Prénom.....

Statut/Profession.....

Localité.....

Enjeux et défis environnementaux

Quels sont les enjeux et défis en termes de protection et de préservation de l'environnement dans votre circonscription ? Spécifiquement dans les secteurs, de la forêt, la mangrove, le sol, l'eau etc. ?

Quels sont les principaux effets de dégradation de l'environnement ou effets climatiques dans votre circonscription ? Quelles sont les actions de l'homme et en particulier des femmes dans ces phénomènes ?

Savoirs traditionnels et cadre de gestion durable

Comment voyez-vous l'intégration des réalités sociales, culturelles dans les Plans de gestion ? Quelles formes devraient-elles avoir ? Quels seraient selon vous le rôle des acteurs communautaires ?

Quels sont les risques et les menaces qu'il faut considérer ? Comment limiter ces risques et les pistes de solutions ?

Quelles sont les solutions pour préserver la culture Sérère, Joola ou Mandingue tout en préservant l'écosystème et l'environnement ?

Selon vous que seraient devenues les ressources naturelles de votre terroir si ces interdits (savoirs) anciens étaient conservés et appliqués ?

Relation avec les populations locales

Existent-ils des sites sacrés ou mystiques (exemple baobab) dans votre circonscription ? Si oui lesquels ?

Au-delà de l'exploitation des ressources de la mangrove, quelle représentation culturelle faite vous de l'écosystème des palétuviers ?

Quelle est la place de la forêt, de la mangrove, de la mer dans la culture Sérère, Mandingue ? Et en particulier pour les femmes de votre circonscription ?

Dans votre terroir, quelles sont les relations entre les femmes et les ressources naturelles ?

Y a-t-il des rituels à accomplir avant de pénétrer la forêt, la mangrove ? Si oui lesquels ? Pourquoi est-il important d'accomplir ces rituels ? Comment ces rituels sont-ils pratiqués ? Par qui homme ou femme ?

Quelles sont les croyances religieuses, mystiques qui entourent l'écosystème de la mangrove ? Comment ces croyances se manifestent-elles ?

Interdit et préservation de l'écosystème

En tant que femme peut-on accéder à toutes les parties de l'aire ou espace géographique (forêts, mangroves, îles) ? Si non y a-t-il des restrictions horaires ou journaliers dans ces sites ?

Les hommes ont-ils accès à tous les espaces communautaires ?

Existe-t-il des interdits anciens (de conservation en particulier) abandonnés ? Si oui lesquels ?

Y a-t-il des sites (exemple, îles ou forêt) qui sont interdits pour les hommes et en particulier pour les femmes ? Quels sont ces sites ? Quelles sont les raisons de leurs interdictions ?

Gestion des conflits

Existent-ils des conflits liés à l'usage foncier, hydraulique, ? Si oui à quelle fréquence ? Qui sont les principaux protagonistes ? Comment ces conflits se manifestent-ils ?

Comment ces conflits sont généralement gérés ? Qui sont les acteurs impliqués pour pacifier ces conflits ?

Recommandations et pistes de solution



INTERNATIONAL UNION
FOR CONSERVATION OF
NATURE

WORLD HEADQUARTERS
Rue Mauverney 28
1196 Gland, Switzerland
mail@iucn.org
Tel +41 22 999 0000
Fax +41 22 999 0002
www.iucn.org